

CONCOURS DE PROJETS

CONSTRUCTION D'UN FOYER POUR JEUNES TRAVAILLEURS A SION «FOYER ST-RAPHAEL»

RAPPORT DU JURY – MARS 2023



Département des finances et de l'énergie
Service immobilier et patrimoine
Département für Finanzen und Energie
Dienststelle für Immobilien und Bauliches Erbe

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



ASSOCIATION
ST RAPHAËL



CONCOURS DE PROJETS **CONSTRUCTION D'UN FOYER POUR JEUNES TRAVAILLEURS A SION «FOYER ST-RAPHAEL»**

MANDANT / MAITRE DE L'OUVRAGE

Le présent concours de projets est organisé par l'association Saint-Raphaël à Sion mandant et maître de l'ouvrage en collaboration avec le service cantonal de la jeunesse (SCJ) et le service immobilier et patrimoine (SIP).

SITUATION ACTUELLE ET OBJECTIFS DU CONCOURS

L'Association Saint-Raphaël (ASR), créée en 1946 et régie par les art. 60 et suivants du Code Civil Suisse (CCS), est une association privée, reconnue d'utilité publique par l'Etat du Valais et la Confédération. Elle œuvre dans le domaine socio-pédagogique. Son champ d'action couvre particulièrement la Suisse romande et le Tessin.

Son but est de soutenir des jeunes, filles et garçons, qui présentent des problèmes personnels et se trouvent de manière momentanée ou prolongée en difficulté d'adaptation sociale, scolaire, préprofessionnelle, professionnelle.

L'ASR exploite l'Institut Saint-Raphaël (ISR) et lui donne pour mission de réaliser son but. Ainsi, les offres de prestations de l'ISR proposent une action socio-éducative qui favorise aussi bien le développement adéquat des attitudes que des aptitudes de chaque jeune.

Pour accomplir sa mission, l'Institut Saint-Raphaël dispose actuellement de quatre structures éducatives installées sur trois sites différents.

Le Foyer pour Jeunes Travailleurs (ci-après FJT dans le texte) sera reconstruit sur la parcelle actuelle. Il est destiné à accueillir en internat, 12 jeunes filles et garçons et 5 en studio de 16 à 22 ans. Ces jeunes rencontrent ponctuellement des problèmes majeurs de comportement.

Le Foyer pour Jeunes Travailleurs actuelle (ci-après FJT) est situé à Sion, dans une agglomération d'immeubles. Il est proche de toutes commodités, à savoir les transports publics, les écoles, la gare, les magasins. Cependant, le bâtiment actuel ne correspond plus aux normes pédagogiques. C'est pourquoi il a été décidé de le reconstruire sur la même parcelle.

Le FJT accueille dix-sept filles et garçons de 16 à 22 ans, toute l'année. Douze d'entre eux sont pris en charge en internat, cinq ont la possibilité d'accéder à un studio s'ils répondent à différents critères d'autonomie. Tous présentent des troubles

du comportement avec, pour majorité d'entre eux, des problématiques familiales. Ces jeunes ont déjà eu un contact prolongé avec le monde professionnel par la réalisation de stages ou sont en formation.

Au FJT, l'aide à la personne poursuit les buts suivants :

- favoriser une évolution personnelle en dehors des perturbations du réseau, tout en favorisant le maintien des relations familiales ;
- développer les acquis scolaires pour permettre le suivi d'une formation professionnelle en adéquation avec les compétences du jeune ;
- favoriser l'autonomie par le biais de différentes compétences à acquérir ;
- renforcer l'estime de soi et la confiance en soi par la valorisation et l'expérience de la réussite ;
- amener à une stabilité relationnelle favorisant la connaissance de soi, l'identification de ses difficultés, ressources et potentiels de changement ;
- confronter le jeune à la réalité sociale et économique, en vue d'une totale indépendance.

Pour cela, nous désirons tisser des liens constructifs avec le jeune, au travers d'une relation et d'un projet individualisés. Chaque jeune admis au FJT est suivi par un éducateur référent et bénéficie également des prestations d'un maître socioprofessionnel. Ces intervenants sont les garants des étapes que le jeune doit franchir.

Ils mettent en place des entretiens personnels avec le jeune et créent un lien de confiance lui permettant de comprendre le sens des efforts demandés.

Le FJT offre un programme qui permet au jeune d'entreprendre/de suivre une formation professionnelle ou scolaire de type secondaire II, tout en renforçant ses capacités sociales qui lui permettront d'entrevoir des perspectives d'avenir sereines. Celui-ci comprend notamment : des activités de vie communautaire, de loisirs, de sports, des travaux d'atelier pour l'orienter, voire le réorienter dans son travail, des cours d'appui scolaire prodigués par un enseignant spécialisé et des suivis thérapeutiques en collaboration avec des intervenants externes au centre. L'accompagnement éducatif se veut respectueux du rythme de chacun.

Le FJT offre à chaque jeune des possibilités d'exercer cet apprentissage à travers la mise en place d'un programme de formation adapté, élaboré avec sa participation. A terme, le jeune s'engagera dans une formation professionnelle ou des études qui permettront son insertion sociale.

L'objectif majeur du FJT est d'amener le jeune à prendre confiance en lui-même et à accéder progressivement à une plus grande autonomie. Une vie communautaire favorable au développement d'attitudes sociales et la formation professionnelle y contribuent. En effet, le jeune qui arrive au FJT a été très souvent confronté à l'échec, essentiellement au cours du cursus scolaire. Son réseau social est pauvre et ses relations familiales perturbées. Il s'agit de lui offrir des chances nouvelles et réelles de se relancer sur son parcours de vie. L'entrée dans la vie active par le biais d'une formation professionnelle lui donne une chance d'un nouveau départ, dans un contexte différent.

GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1.b ; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 4, d'une procédure ouverte selon l'art. 12 alinéa a de l'AIMP du 25 novembre 1994 et 15 mars 2001 et l'art. 9 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.

LANGUE

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse
- Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI)
- Loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics
- Accord intercantonal du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 sur les marchés publics (AIMP)
- Ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un ingénieur civil (ou d'un groupement d'ingénieurs civils).

Les partenaires du groupe doivent être établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994 et ne peuvent participer qu'à ce seul groupe, de même que les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à ce seul groupe. Aucun des membres du groupe ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142.

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, doivent être inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de la protection des travailleurs (tél. : 027/606.74.00 (F))

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, qui ne sont associés que pour un temps déterminé doivent tous remplir les conditions de participation.

Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Un architecte, respectivement un ingénieur civil, employé, peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent, membre du jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification. Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications.

Préimplication

L'atelier d'architecture CheseauxRey associés SA à Sion, auteur d'une étude de faisabilité réalisée afin de tester le potentiel d'insertion du programme sur le site, est autorisé à participer au concours, l'étude étant mise à disposition des participants au concours. A relever que le programme pris en compte pour cette étude était bien plus conséquent que celui du présent concours, réduit suite à l'étude de faisabilité, et pour lequel aucune nouvelle étude n'a été faite.

CRITERES DE JUGEMENT

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec l'existant.
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet.
- Expression architecturale et adéquation au thème.
- Economie générale du projet.

REPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 27 questions anonymes ont été publiées sur le site internet de l'Association St-Raphaël et envoyées à tous les membres du jury le 30 novembre 2022.

JURY

Le Jury est composé des personnes suivantes :

Président

M. Philippe Venetz Architecte cantonal

Membres non-professionnels

Daniela Pommaz Présidente de l'Association St-Raphaël
Patrice Mabillard Directeur de l'Institut St-Raphaël
Gilbert Jacquemettaz Administrateur Institut Saint-Raphaël

Membres professionnels

Pierre-Alain Dupraz Architecte ETS FAS, Genève
Anne-Catherine Javet Architecte EPF FAS, SIA, Lausanne
Roberto Peruzzi Ingénieur civil EPF, SIA, Monthey
Jean-Paul Chabbey Architecte de ville, commune de Sion

Suppléants non-professionnels

Jacques Vuignier Vice-président de l'Association St-Raphaël
Nadine Reichen Membre du comité de l'Association Saint-Raphaël

Suppléants professionnels

Rita Wagner Remplaçante architecte-cantonale, SIP
Christophe Lugon-Moulin Architecte, Service Immobilier et Patrimoine

Experts

Jean-François Guntern Responsable projets pédagogiques service cantonal de la jeunesse
Jean-Marc Meier Office fédéral de la justice, unité exécution des peines et mesures
Christophe Jordan Chef de centre FJT, Institut St-Raphaël
Jeannette Rohrer Service cantonal de la jeunesse

EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le Service des bâtiments, monuments et archéologie. Il a porté sur les points suivants :

Délai du rendu

42 équipes se sont inscrites au concours pluridisciplinaire, 42 projets ont été retournés dans les délais.

Toutes les maquettes ont été remises, sur place, dans les délais.

Respect du périmètre du concours

Tous les projets remis respectent le périmètre mis à disposition.

Respect des exigences du règlement du concours et des prescriptions du RCCZ, zone habitat collectif B

Les projets N°16 et 31 proposent de maintenir et transformer le bâtiment actuel.

Les projets N°01,02,04,08,09,14,21,23,24,26,27,28,42 terrassent, de manière importante ou menue, le rocher de la colline au-delà de la limite imposée (1.5m depuis l'arrière du bâtiment actuel)

Le projet N°18 propose un nouvel accès véhicule depuis l'Ouest au travers de parcelles privées.

Tous les projets affichent l'intention de maintenir le grand saule pleureur répertorié au service de l'urbanisme de la ville.

Les projets N°16 et 32 sont organisés sur 5 niveaux.

Les projets N°01,03,18 et 41 proposent des toitures plates.

Programme des locaux

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Valeurs statistiques

La suppression des valeurs extrêmes n'engendre pas de différences de moyennes marquantes.

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets.

Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni les jeudi 9 et vendredi 10 mars 2023.

Analyse du site

Cet établissement verra le jour à Sion dans le quartier résidentiel de «Corbassières», en périphérie Sud-Ouest de la ville, sur une parcelle d'une surface d'environ 3000m². L'essentiel de la parcelle est occupé par une colline, relief rocheux émergeant de la plaine alluvionnaire.

La colline est une composante paysagère d'importance à maintenir. L'emprise du projet sur la colline doit respecter au plus près l'emprise du bâtiment actuel sur le rocher.

Le bâtiment existant est vétuste. Ne répondant plus aux besoins actuels il est à démolir.

Le périmètre du concours correspond au périmètre de la parcelle 9416 (3047m²).

La parcelle est sise en zone «d'habitat collectif B» et par conséquent soumise au RCCZ de la commune de Sion et des contraintes constructives relatives. (p.39 du RCCZ et/ou document 1.25.f du règlement-programme du concours).

Le site n'est pas répertorié dans le cadastre des sites pollués de la ville de Sion, mais situé, par contre, en zone archéologique.

1788m², soit le 59% de la parcelle se situe dans le périmètre de sécurité de l'aéroport. (partie Sud)

L'accès véhicule actuel depuis la rue Hermann Geiger située à l'Est du site est à maintenir.

Analyse des projets

Préalablement au jugement, le jury a passé en revue l'ensemble des 42 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques de chaque proposition.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury décide d'accepter les 42 projets au jugement.

Néanmoins les projets suivants feront l'objet d'une mention s'ils devaient être retenus pour la répartition des prix, art 22.2 et 3 SIA 142 :

- N°01 ROCK'N SAULE
- N°03 JOE
- N°16 LE DAHU
- N°18 LE SERPENT ET L'OISEAU
- N°31 SIFFLER SOUS LA COLLINE
- N°41 MA MAISON EST UN JARDIN

1^{er} tour d'élimination

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale soit dans leur relation au site, en particulier avec la colline, soit dans leur organisation typologique et fonctionnelle. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les 16 projets suivants sont éliminés :

- N°06 AU PIED DE LA COLLINE 1
- N°07 AU PIED DE LA COLLINE 2
- N°09 LA PETITE MAISON SUR LA COLLINE
- N°12 VILLA CHATEAUNEUF
- N°16 LE DAHU
- N°17 OROGENESE
- N°23 HESTIA
- N°25 VESTA
- N°26 BELLE VUE
- N°27 LUCAS
- N°30 HOME TOOL HOME
- N°31 SIFFLER SOUS LA COLLINE
- N°32 RAFIK
- N°33 UN ENDROIT QUI RESSEMBLE A ...
- N°35 LE HAVRE
- N°42 LE HAMEAU

2^{ème} tour d'élimination

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets encore en lice avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité en portant une attention particulière aux réflexions des futurs utilisateurs, de l'ingénieur civil et des experts. Le rapport à la colline, la qualité des espaces extérieurs, l'organisation du programme, les qualités spatiales intérieures ainsi que le fonctionnement général du projet ont été notamment étudiés. Les différentes thématiques abordées sont débattues par le jury. Les 20 projets suivants sont éliminés :

- N°01 ROCK'N SAULE
- N°03 JOE
- N°05 RAPHI
- N°08 LA MAISON DE SOPHIE
- N°10 PIERRE DE VIE
- N°11 AILE DELTA
- N°13 LITET HUS
- N°14 SALAMANDRE 1
- N°15 AU CŒUR LE FOYER
- N°20 BABYLONE
- N°21 GUERITE
- N°22 ROCK'N'ROLL
- N°24 PIERRE D'ANGLE
- N°29 ACCUEILLIR, ENCADRER, PARTAGER
- N°34 SALIX
- N°36 BONNE NUIT
- N°37 QUATRE CONSONNES ET TROIS VOYELLES
- N°39 LA MAISON SUR LA COLLINE
- N°40 VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU
- N°41 MA MAISON EST UN JARDIN

Repêchage

Arrivé au terme des deux tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle en repassant en vue tous les projets. Il décide de repêcher les projets suivants :

- N°08 LA MAISON DE SOPHIE
repêché du 1^{er} tour, éliminé au 2^{ème} tour
- N°09 LA PETITE MAISON SUR LA COLLINE
rétrogradé du 2^{ème} tour, éliminé au 1^{er} tour
- N°22 ROCK'N'ROLL
repêché du 1^{er} tour, éliminé au 2^{ème} tour

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 84'000.- HT pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 6 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

1^{er} rang / 1^{er} prix

Projet N°02 UPHILL CHF 25'000.- HT

2^{ème} rang / 1^{ère} mention

Projet N°18 LE SERPENT ET L'OISEAU CHF 20'000.- HT

3^{ème} rang / 2^{ème} prix

Projet N°19 LA GRANDE MAISON CHF 13'000.- HT

4^{ème} rang / 3^{ème} prix

Projet N°38 LA SALAMANDRE (2) CHF 11'000.- HT

5^{ème} rang / 4^{ème} prix

Projet N°28 LODGER CHF 8'000.- HT

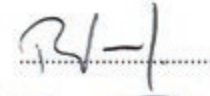
6^{ème} rang / 5^{ème} prix

Projet N°04 ROQUEBRUNE CHF 7'000.- HT

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, A L'UNANIMITÉ
décide d'attribuer le 1^{er} RANG, 1^{er} PRIX au projet :
n° 2, devise "UPHIL"
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Sion, le 10 mars 2023

Philippe Venetz



Daniela Pommaz



Patrice Mabillard



Gilbert Jacquemettaz



Pierre-Alain Dupraz



Anne-Catherine Javet



Roberto Peruzzi



Jean-Paul Chabbey



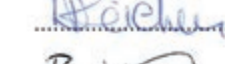
Jacques Vuignier



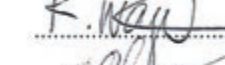
Nadine Reichen



Rita Wagner



Christophe Lugon-Moulin



Jean-François Guntern



Jean-Marc Meier



Christophe Jordan



Jeannette Rohrer



CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponse aux problèmes posés et remercie l'ensemble des concurrents pour la qualité et la diversité des propositions présentées.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°02 «Uphill» la poursuite des études en vue de sa réalisation, conformément à l'art. 1.16 du règlement-programme du concours ainsi que l'art.22.3 du règlement SIA 142.

La précision de l'implantation, ainsi que la richesse du système distributif, permettant de «tirer» la colline à l'intérieur du bâtiment et d'amener de la lumière au cœur du Foyer, sur les trois niveaux ainsi réunis, sont les qualités fortes du projet Uphill qui ont su convaincre le jury.

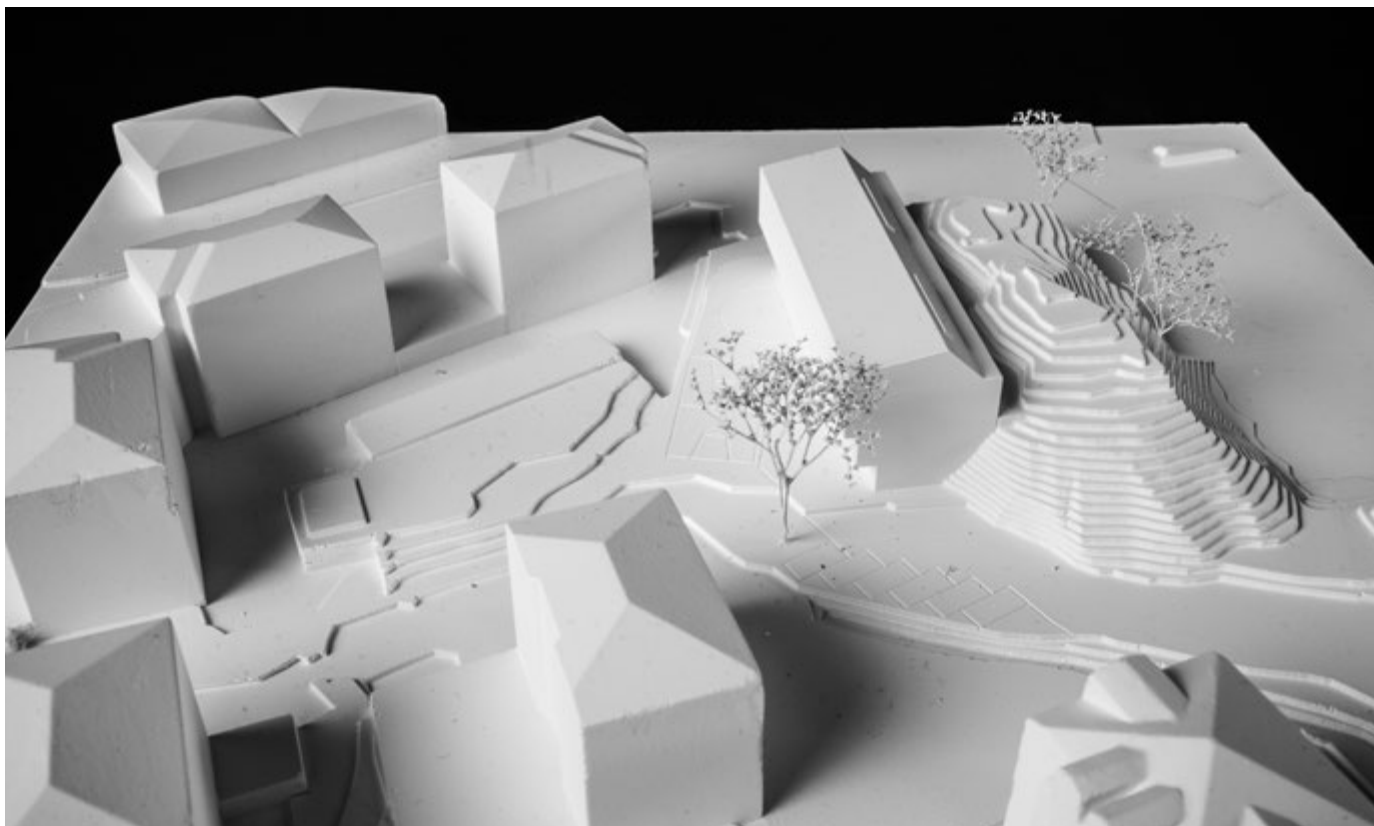
La synthèse entre la simplicité de la répartition des affectations par étage et le système distributif très élaboré apporte de réelles qualités et richesses spatiales. L'organisation et la répartition programmatique répond aux attentes des futurs utilisateurs.

EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu **le lundi 3 avril 2023 à 17h30** à la Halle des concours du Canton du Valais, (Halle Manufacture des Iles) Route des Iles 32, 1950 Sion.

Les projets y seront exposés jusqu'au vendredi 7 avril 2023, entrée libre de 16h00 à 17h30.

PROJETS PRIMES



N°02 UPHILL

1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX

JEAN-BAPTISTE BRUDERER ARCHITECTE, CHAM

Collaborateurs :

Jean-Baptiste Bruderer

14

GEX & DORTHE INGENIEURS CONSULTANTS SARL, BULLE

Collaborateurs :

Jacques Dorthe, Arnaud Dorthe

Le projet Uphill, parallépipède simple, vient d'une part s'adosser à la colline et de l'autre terminer l'îlot d'habitations au sud. Il est implanté non pas de manière frontale mais légèrement diagonale. La volonté est de marquer ainsi une transition entre l'îlot urbain d'habitation au sud et la colline paysagère au nord.

Une cour d'accès minérale bordée de places de parc, par un léger évasement, amène naturellement à l'entrée principale et donne accès à quelques places couvertes. L'entrée est protégée et couverte par le long porte-à-faux. Les surfaces minérales sont réduites au minimum pour valoriser la parcelle en l'aménageant pour les jeux et le sport sur une surface généreusement végétalisée.

Le projet propose une synthèse entre la simplicité de la répartition des affectations par étage et la complexité d'un système distributif très élaboré, qui apporte de réelles qualités et richesses spatiales dans cette organisation simple. Au rez-de-chaussée sont placés les espaces de services et techniques borgnes qui entourent une entrée généreuse. Celle-ci amène au premier étage où l'on trouve le programme administratif et pédagogique. De là partent deux escaliers qui amènent à l'étage des chambres, où l'on accède de plain-pied avec des espaces de terrasses extérieures aménagées côté colline. L'étage des combles accueille les espaces communautaires, séjour, salle à manger, cuisine, salle de télévision en gradins, rappelant la salle de cinéma. Cet étage de combles bénéficie d'une plus grande hauteur et de volumes généreux sous la toiture à deux pans. Les cages d'escaliers par la création de vides latéraux réunissent spatialement tous les niveaux et créent des vues diagonales de bas en haut très intéressantes. Ce dispositif architectural apporte une identité propre au foyer St-Raphaël permettant aux jeunes habitants de vivre cette expérience bénéfique d'appartenance à ce lieu.

La construction mixte, en béton lorsque le bâtiment touche le sol et la colline, et en bois côté sud est pertinente, tant au niveau de la durabilité que de l'économie du projet.

L'expression architecturale des façades est précise et cohérente avec les choix programmatiques et constructifs.

Le jury souhaite que l'espace de la chambre soit aménagé de manière plus fine dans le développement du projet. En effet la porte s'ouvrant directement sur le lit, le lavabo «posé» au milieu de la paroi longitudinale, ainsi que la position aléatoire de l'armoire en face ne contribuent pas à qualifier une gradation des espaces, entre les parties semi-privées, privées et intimes.

La précision de l'implantation, ainsi que la richesse du système distributif, permettant de «tirer» la colline à l'intérieur du bâtiment et d'amener de la lumière au cœur du bâtiment, sur les trois niveaux ainsi réunis, sont les qualités fortes du projet Uphill qui ont su convaincre le jury.

Concept statique & développement durable

Le système structurel proposé prévoit le rez-de-chaussée et la partie contre terre du 1^{er} niveau en béton armé, le reste de la construction est en bois avec des parois ossature et des dalles mixtes bois-béton. La discontinuité verticale du système porteur entre le rez et les étages nécessite une dalle de transition en béton armé au 1^{er} étage, cette dalle assure également la reprise du porte-à-faux de la façade Sud.

Les portées sont adéquates pour les structures porteuses en bois des étages et pour assurer la descente des charges gravitaires avec des sections compactes de faible hauteur statique.

Le choix de structures porteuses en bois pour les étages est approprié puisqu'il permet de réduire la masse du bâtiment et, par conséquent, les sollicitations sismiques.

Le rez-de-chaussée en béton armé offre un bon encastrement au bâtiment. La conception parasismique est bonne dans le sens transversal avec plusieurs parois de contreventement intérieures et en façade bien disposées en plan et continues en élévation. En revanche, la conception parasismique proposée dans le sens longitudinal n'est pas optimale et induit des effets de torsion. Cela doit être particulièrement bien résolu lors du développement du projet.

Une attention particulière devra aussi être portée lors du dimensionnement des structures porteuses en bois pour assurer leur protection incendie et un bon comportement face aux vibrations.

Le volume d'excavation dans la colline en rocher est important mais le bâtiment ne prévoit pas de sous-sol. Il faudra ainsi porter un grand soin au choix du système de fondation afin qu'il soit homogène entre la partie Nord en rocher et celle côté Sud, potentiellement sur des terrains meubles, afin d'éviter les tassements différentiels.

Le système porteur vertical offre peu de flexibilité future mais le choix des matériaux offre une bonne durabilité à l'ouvrage et une bonne contribution au développement durable.



- 1 Surface en sol
- 2 Surface avant et pendant la construction
- 3 Surface après la construction et espace vert



- 1 Structure principale
- 2 Aire d'attente et parking
- 3 Passage piéton
- 4 Passage pour vélo
- 5 Accès à l'édifice
- 6 Escalier
- 7 Terrasse



Vue de la façade principale

La situation du site

Le foyer pour jeunes travailleurs se situe dans une zone d'habitat existant en bordure de la ville de St-Raphaël. Le terrain à occuper est caractérisé par un relief marqué de pentes fortes orientées Nord-Est. L'implantation proposée est articulée et offre un engagement visuel particulier sur les façades orientées Nord-Est. Les façades orientées Nord-Est, au Sud, et les façades orientées Nord-Ouest, au Nord.

Les enjeux urbains

Le projet s'inscrit dans le cadre d'un développement urbain durable. Le terrain à occuper est caractérisé par un relief marqué de pentes fortes orientées Nord-Est. Le projet propose une solution d'habitat qui s'intègre à l'existant et offre un engagement visuel particulier sur les façades orientées Nord-Est. Les façades orientées Nord-Est, au Sud, et les façades orientées Nord-Ouest, au Nord.

Les enjeux architecturaux

L'architecture des logements doit être simple et moderne, s'intégrer à l'existant et offrir un engagement visuel particulier sur les façades orientées Nord-Est. Les façades orientées Nord-Est, au Sud, et les façades orientées Nord-Ouest, au Nord.

Les axes

Les axes de circulation sont définis par le relief et les contraintes de la situation. Les axes de circulation sont définis par le relief et les contraintes de la situation. Les axes de circulation sont définis par le relief et les contraintes de la situation.

La structure de circulation

La structure de circulation est définie par le relief et les contraintes de la situation. La structure de circulation est définie par le relief et les contraintes de la situation. La structure de circulation est définie par le relief et les contraintes de la situation.

Le développement de l'édifice

Le développement de l'édifice est défini par le relief et les contraintes de la situation. Le développement de l'édifice est défini par le relief et les contraintes de la situation. Le développement de l'édifice est défini par le relief et les contraintes de la situation.

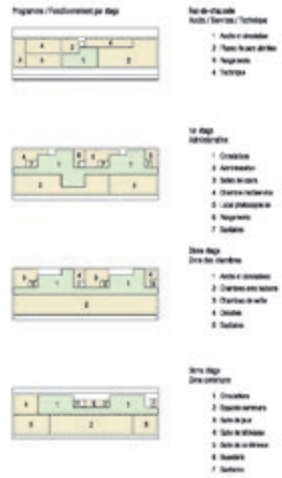
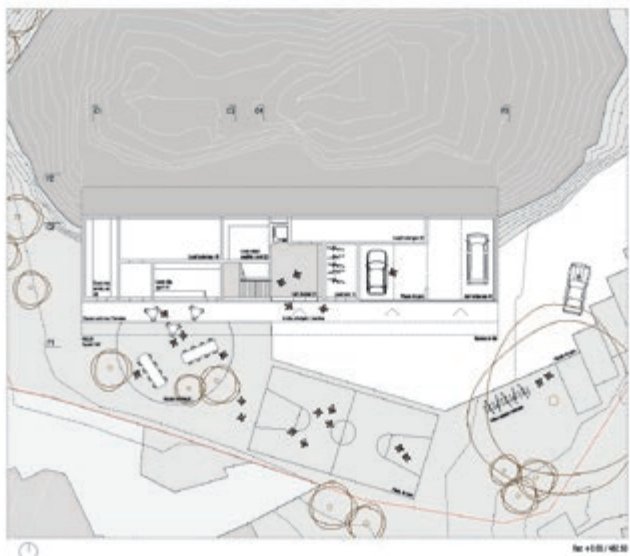
La circulation piétonne

La circulation piétonne est définie par le relief et les contraintes de la situation. La circulation piétonne est définie par le relief et les contraintes de la situation. La circulation piétonne est définie par le relief et les contraintes de la situation.

La circulation cyclable

La circulation cyclable est définie par le relief et les contraintes de la situation. La circulation cyclable est définie par le relief et les contraintes de la situation. La circulation cyclable est définie par le relief et les contraintes de la situation.

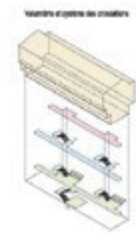




Space to view the mountains



coupe 01



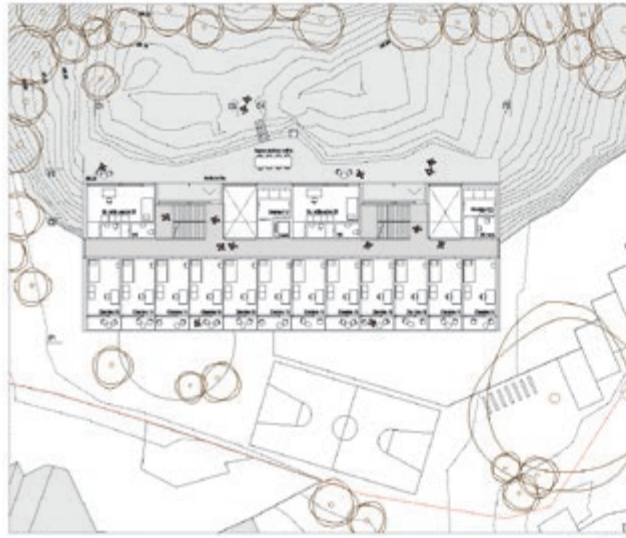
Volumétrie et organisation des circulations



façade 01



coupe 02



Site + 0.00 / 00.00



Site + 0.00 / 00.00



Section 01

Concept structure

Le concept structure est basé sur une structure en béton armé en construction rapide et sûre.

Pour des raisons de stabilité des éléments, les poteaux sont espacés par un intervalle constant et une portée constante. Les poteaux sont espacés de 3m, et les poteaux de la structure sont espacés de 3m. Les poteaux sont espacés de 3m.

Ce choix est favorable au montage de la structure en béton, au confort acoustique et au confort de la pièce grâce aux éléments en béton. Le choix de la structure en béton armé est motivé par la stabilité des éléments de la structure.

La structure proposée est simple et efficace, à l'usage plus complexe et particulièrement adaptée à un usage d'habitat collectif.



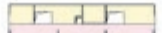
10m x 10m



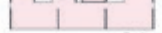
10m x 10m



10m x 10m



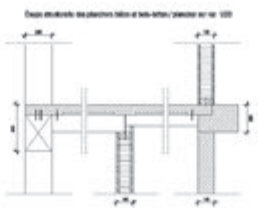
10m x 10m



10m x 10m



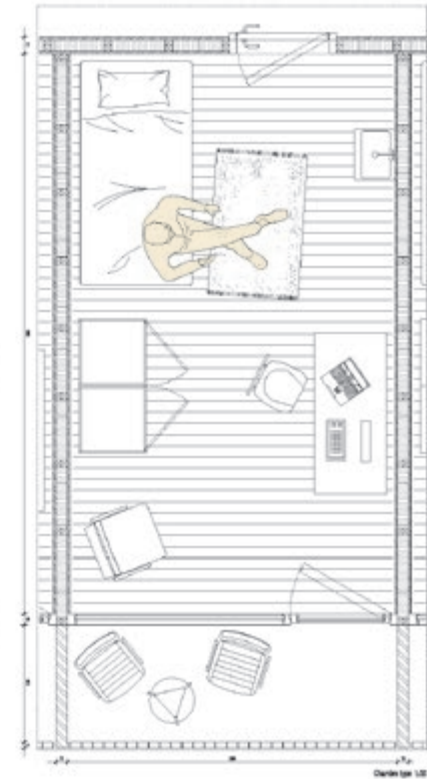
10m x 10m



Slab 10cm / 10cm
 Slab 10cm / 10cm
 Slab 10cm / 10cm
 Slab 10cm / 10cm



Slab 10cm / 10cm
 Slab 10cm / 10cm
 Slab 10cm / 10cm



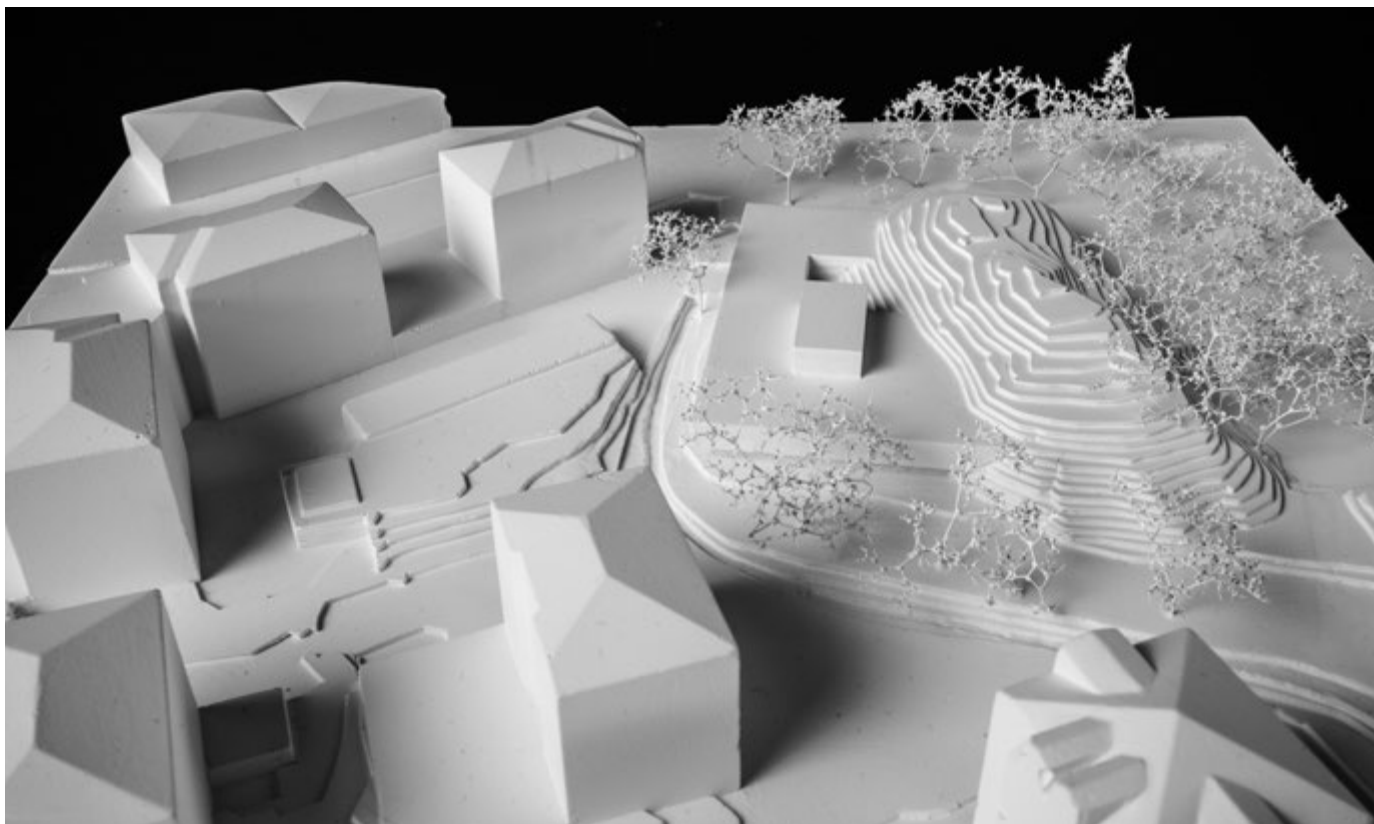
Section type 1/2



Section 02



Section 03



N°18 LE SERPENT ET L'OISEAU

2^{ÈME} RANG / 1^{ÈRE} MENTION

SAVIOZ FABRIZZI ARCHITECTES FAS, SION

Collaborateurs :

Claude Fabrizio, Laurent Savioz, Marc Evéquoz, Etienne Gilloz, Manon Jauzac,
Barbora Pisanova, Loïc Rey, Carole Westhoff

ALPATEC SA, MARTIGNY

Collaborateurs :

Alain Hugo

La volumétrie proposée sous la forme d'une grande galette horizontale, cherche un lien fort avec le flanc sud de la colline. Ce faible gabarit émergeant permet d'offrir à la vue des immeubles du quartier, la topographie particulière et naturelle de cette colline et dégage une perspective vers le nord de la parcelle.

L'implantation en biais par rapport à l'ensemble du quartier cherche à mettre en valeur le saule proche de la façade d'entrée et le tracé du ruisseau, remis à ciel ouvert le long de la façade longitudinale. Par ce même biais, une mise à distance de l'entrée piétonne (public et visiteurs avec parking extérieur) de celle de la zone logistique et parking couvert, semble intéressante. Néanmoins, la possibilité d'un accès véhicule par l'ouest de la parcelle n'est pas envisageable et nécessiterait une servitude difficilement négociable.

L'organisation du programme est simple et efficace. Le rez-de-chaussée, légèrement encastré dans le terrain, depuis lequel on est amené à voir le bas de la colline, contient les locaux de services, les salles de réunion et de conférence. L'étage principale, surplombant le site par un léger porte-à-faux et accessible en longeant la colline, regroupe aussi bien toutes les chambres orientées en périphérie que l'accueil et l'administration. Les salons (coin TV et lecture) sont disposés autour d'un patio intimiste puisqu'il s'oriente au Nord sur la colline. Ce rapport entre l'intérieur et l'extérieur avec comme toile de fond le flanc de la roche dialoguant avec les nouveaux espaces est une des très grandes qualités du projet. La grande terrasse en toiture généreuse dans sa dimension accueille toutes les activités extérieures du programme (sport, jeux, détente, repas). La cuisine et la salle à manger délimitées par une superstructure vitrée viennent compléter ce dispositif aussi généreux qu'insolite dans ce contexte.

Les chambres sont relativement étroites mais sont bien agencées avec des séquences spatiales allant de l'entrée avec armoires/lavabo, coin nuit/bureau, salon et loggia.

La matérialité alliant le béton pour la structure et la façade avec le bois pour les partitions intérieures, apportent une harmonie toujours en lien avec l'aspect naturel et brut de la colline.

Le jury relève les très grandes qualités du projet et notamment la dimension poétique du dialogue entre la colline et le nouveau foyer. L'image de la structure d'accueil accrochée à sa colline évoque la connexion, la solidité, la résilience, le lien parfois fragile mais si important dans certaines périodes de la vie. En revanche, certains fondements du projet comme l'accès véhicule depuis l'ouest ainsi que l'usage, à la vue de tous, de cette grande terrasse en toiture et sa superstructure à toit plat malgré le règlement de toiture en pente soulèvent des questions de compréhension des différents enjeux. La réunion sur un seul et même étage de toutes les chambres, des coins «salon» ainsi que de l'administration a également provoqué des discussions animées au sein du jury.

Concept statique & développement durable

Le bâtiment qui ne comporte que deux niveaux est entièrement en béton armé. Ce choix est dicté en partie par la mauvaise superposition des structures porteuses verticales entre le rez inférieur et le 1^{er} niveau et la reprise du porte-à-faux sur trois façades. Des voiles en béton armé disposés en peigne au 1^{er} étage viennent compléter le système de reprise du porte-à-faux.

Le système structurel proposé assure une bonne descente des charges de gravité mais sa masse, très importante car entièrement en béton armé, est peu favorable du point de vue sismique car elle entraîne des forces sismiques considérables. Toutefois, les très nombreuses parois en béton armé assurent à l'ouvrage une bonne sécurité parasismique mais elles n'offrent en revanche aucune flexibilité future.

Le bâtiment semi-enterré nécessite des travaux d'excavation mais sa géométrie, qui épouse la forme de la colline ne demande que très peu de terrassement en rocher, les dalles venant prendre appui sur la colline.

Si le niveau inférieur en béton armé est adéquat pour assurer une bonne durabilité à l'ouvrage, du point de vue du développement durable, on peut regretter que les structures porteuses de l'étage ne soient pas en bois.

implications

Le projet pour le nouveau foyer de jeunes travailleurs a pour ambition de mettre en valeur la particularité géographique du site tout en offrant un lieu de vie et de travail aux candidats. Les locaux sont conçus de manière à offrir un cadre de vie agréable et à faciliter l'accès aux services de proximité. Le projet est conçu de manière à offrir un cadre de vie agréable et à faciliter l'accès aux services de proximité. Le projet est conçu de manière à offrir un cadre de vie agréable et à faciliter l'accès aux services de proximité.

les exigences réglementaires et constructives

Le projet doit respecter les exigences réglementaires en matière de sécurité, d'accessibilité, de confort et de qualité de l'habitat. Le projet doit respecter les exigences réglementaires en matière de sécurité, d'accessibilité, de confort et de qualité de l'habitat. Le projet doit respecter les exigences réglementaires en matière de sécurité, d'accessibilité, de confort et de qualité de l'habitat.

Le projet doit respecter les exigences réglementaires en matière de sécurité, d'accessibilité, de confort et de qualité de l'habitat. Le projet doit respecter les exigences réglementaires en matière de sécurité, d'accessibilité, de confort et de qualité de l'habitat. Le projet doit respecter les exigences réglementaires en matière de sécurité, d'accessibilité, de confort et de qualité de l'habitat.

l'organisation du programme

Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs.

Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs.

Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs.

Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs.

Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs.

Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs.

Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs.

Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs.

Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs.

Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs.

Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs.

Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs.

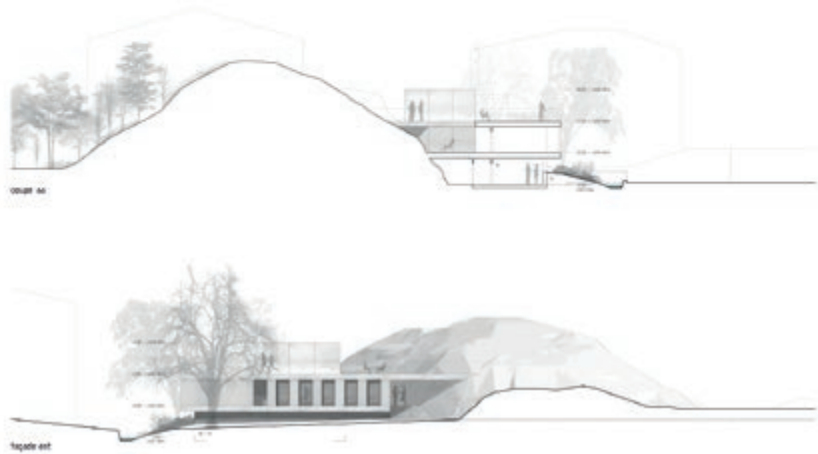
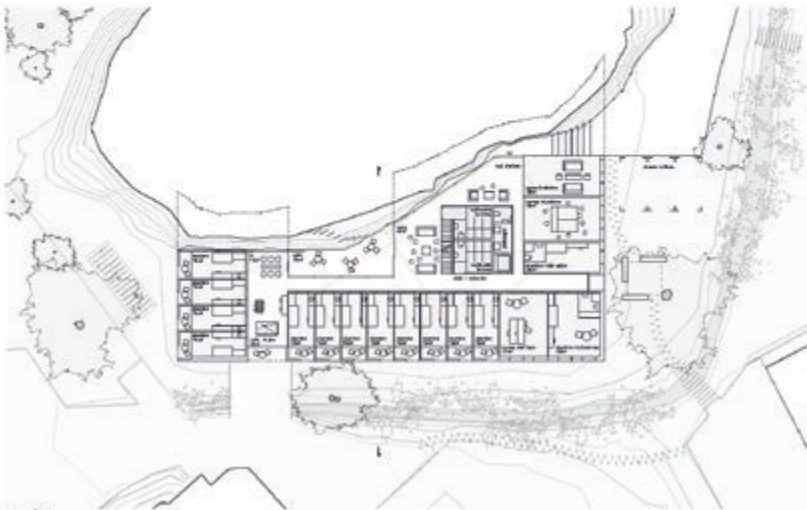
Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs.

Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs.

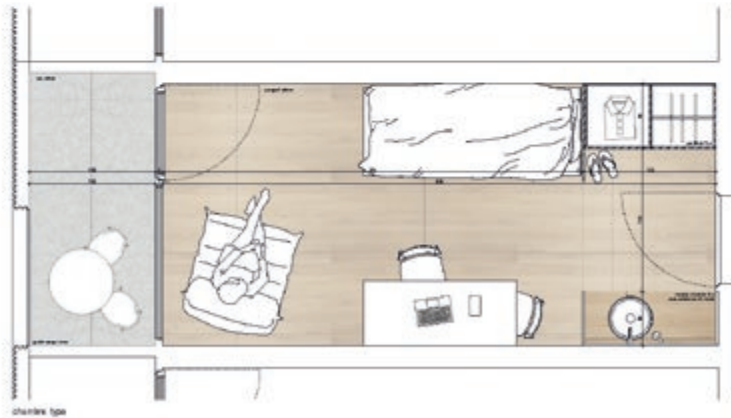
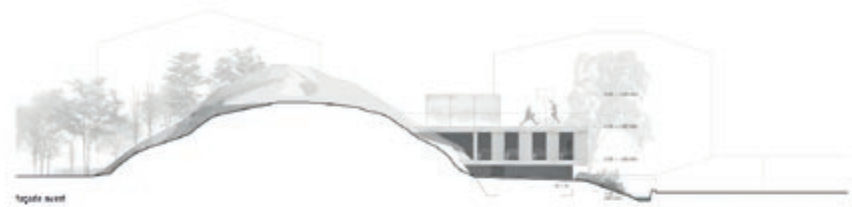
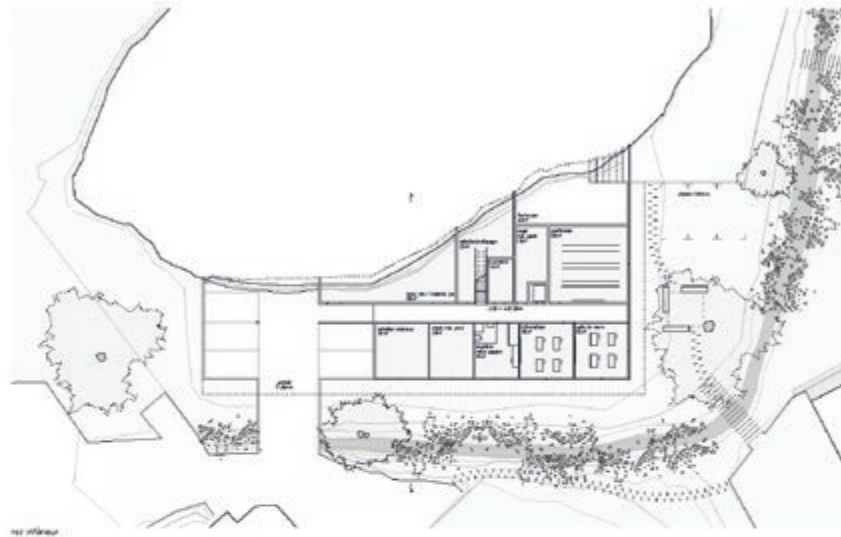
Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs.

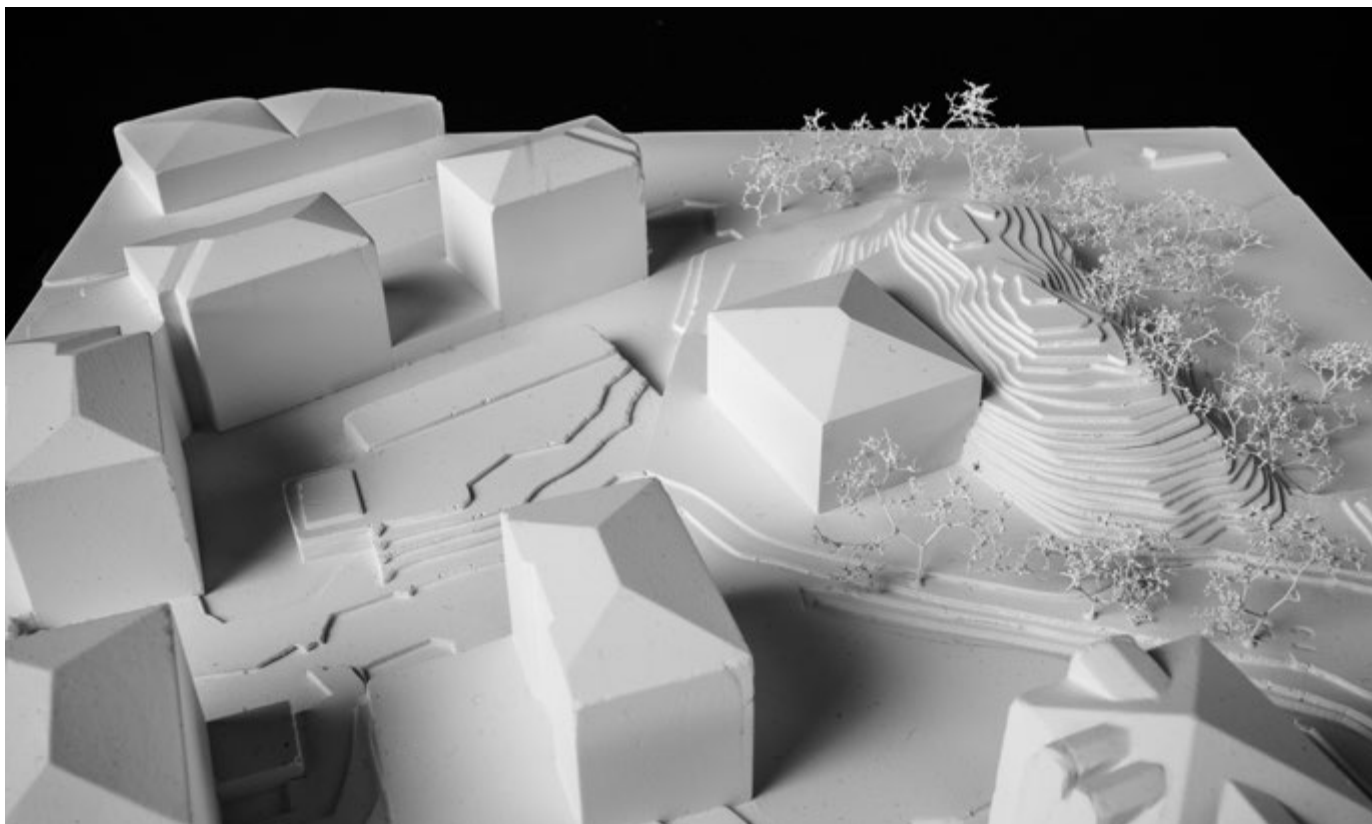
Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs. Le projet est organisé en deux volumes principaux, un volume pour les logements et un volume pour les services communs.





N°18 LE SERPENT ET L'OISEAU





N°19 LA GRANDE MAISON

3^{ÈME} RANG / 2^{ÈME} PRIX

DARE ARCHITECTES SARL, ST-PIERRE-DE-CLAGES

Collaborateurs :

Alice Gras, Alexandra Maury, Delphine Bugaud, David Cretton

AMV MASSEREY & VOIDE SA, SION

Collaborateurs :

Philippe Voide, Victorien Moix, Megan Yates

BM CONCEPT, CHAMOSON

Collaborateurs :

Baptiste Michellod

La volumétrie proposée, couronnée par sa toiture à quatre pans fait référence à la villa urbaine type de la fin du 19^{ème} siècle. Par son implantation adossée à la colline et son gabarit à l'échelle d'une grande maison familiale (R+2), le nouveau volume complète le bâti existant, constitué de petits immeubles au gabarit similaire.

Le nouveau volume s'oriente donc en majorité sur trois côtés. Seul le dernier étage profite d'une relation visuelle et fonctionnelle au Nord avec la colline. Cet étage, dont la périphérie est agrémentée d'une généreuse loggia/coursive, profite du volume sous toit pour son programme commun (cuisine, salle à manger, salon, jeux et buanderie).

L'organisation en plan ainsi que la distribution intérieure par une cage d'escalier centrale s'inspirent également de la villa urbaine. Cette distribution verticale sert de lien entre les différents étages et participe à la vie du bâtiment.

L'entrée se situe au rez-de-chaussée côté Est, proche des places de parking extérieurs. Le niveau de plein pied contient l'accueil, l'administration, les salles de réunions ainsi que les quelques locaux de services. A l'étage, les 12 chambres profitent des trois orientations possibles par groupe de 3 ou de 6 unités. Aux articulations des chambres de petits espaces communs trouvent place. Les douches et sanitaires complètent le programme de cet étage. La chambre paraît fonctionnelle mais n'offre pas de grandes qualités spatiales ou de richesse d'aménagement. Le long meuble linéaire et la position de la porte induisent une position presque unique du lit. En revanche, la loggia apporte une réelle qualité d'habitabilité de la cellule individuelle.

L'expression architecturale constituée d'une trame régulière formant des cadres en bois massif, offre une certaine sobriété à l'ensemble. Les remplissages en vitrages, briques de terre crue et panneaux de bois répondent aux exigences environnementales actuelles et complètent le système mixte (bois/béton) constituant les dalles.

Le jury relève la simplicité de la proposition mais se questionne sur l'ambiguïté entre la référence à la villa urbaine qui suggère un rayonnement sur les quatre faces et l'implantation de ce projet contre la colline. Le plan de l'étage des chambres est particulièrement péjoré par la présence de la colline et devient symptomatique de

cette hésitation entre le modèle et l'application. Les possibilités d'aménagement des chambres semblent limitées et peu attractives. Le face à face des accès de certaines chambres avec les sanitaires et les douches depuis des couloirs borgnes ne sont pas en phase avec l'ambition du projet.

Concept statique & développement durable

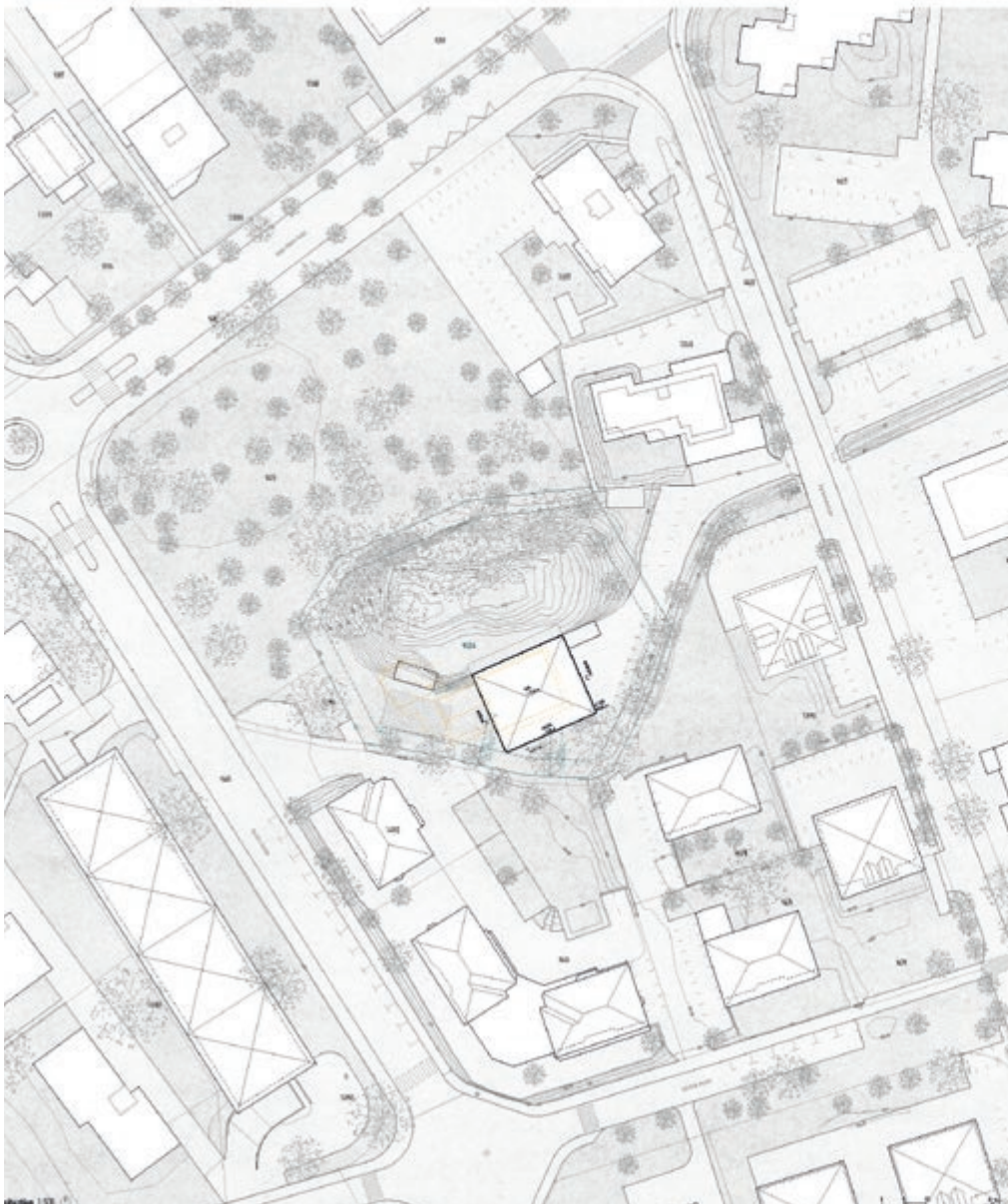
La structure porteuse est conçue entièrement en bois à l'exception du noyau de circulation vertical et des planchers qui sont mixtes bois-béton. Un refend en béton armé est prévu pour compléter le concept de sécurité parasismique. Toutefois, la position très centrée des éléments de protection parasismique entraîne des effets de torsion importants dans les façades vitrées et très ajourées. Le système porteur vertical intérieur est mal superposé sur les trois étages, ce qui nécessite probablement l'insertion de poutres de transition pour assurer la descente des charges gravitaires. Les portées sont en revanche adaptées pour des planchers en bois-béton et permettent d'assurer la descente des charges gravitaires avec des sections compactes. Le système porteur offre également une bonne flexibilité pour des transformations futures.

Le choix de structures en bois est favorable du point de vue sismique car il offre une masse réduite qui permet de réduire les forces horizontales. Il est également pertinent du point de vue du développement durable.

Le volume d'excavation en rocher est en revanche important, le niveau du rez et une grande partie du 1^{er} étage sont construits à l'intérieur de la colline.

La grande MAISON

conception et préparation de la construction d'un type pour jeunes travailleurs à son



Architectes 1.538



« Une maison, c'est une habitation respectant l'écologie, tout d'abord à son étage supérieur et ses planchers étagés et isolés, par un capot de toiture isolante »

Revenir à la ville grâce à l'échelle de hauteur

Il s'agit de s'inscrire dans le tissu urbain existant par une hauteur de toiture qui respecte le tissu urbain existant. C'est un enjeu de hauteur qui permet de faire le lien avec le paysage de la ville existante. L'objectif est de créer une échelle de hauteur qui soit respectueuse des hauteurs existantes. C'est un enjeu de hauteur qui permet de faire le lien avec le paysage de la ville existante. L'objectif est de créer une échelle de hauteur qui soit respectueuse des hauteurs existantes.

Il s'agit de s'inscrire dans le tissu urbain existant par une hauteur de toiture qui respecte le tissu urbain existant. C'est un enjeu de hauteur qui permet de faire le lien avec le paysage de la ville existante. L'objectif est de créer une échelle de hauteur qui soit respectueuse des hauteurs existantes.

L'objectif est de créer une échelle de hauteur qui soit respectueuse des hauteurs existantes. C'est un enjeu de hauteur qui permet de faire le lien avec le paysage de la ville existante. L'objectif est de créer une échelle de hauteur qui soit respectueuse des hauteurs existantes.



avant-projet à l'échelle urbaine

avant-projet à l'échelle de la parcelle

Choisir en fonction du contexte et des usages

Il s'agit de choisir en fonction du contexte et des usages. C'est un enjeu de hauteur qui permet de faire le lien avec le paysage de la ville existante. L'objectif est de créer une échelle de hauteur qui soit respectueuse des hauteurs existantes.

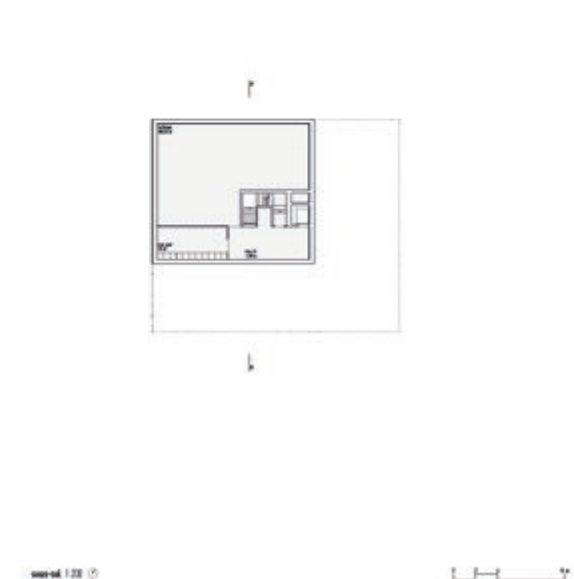
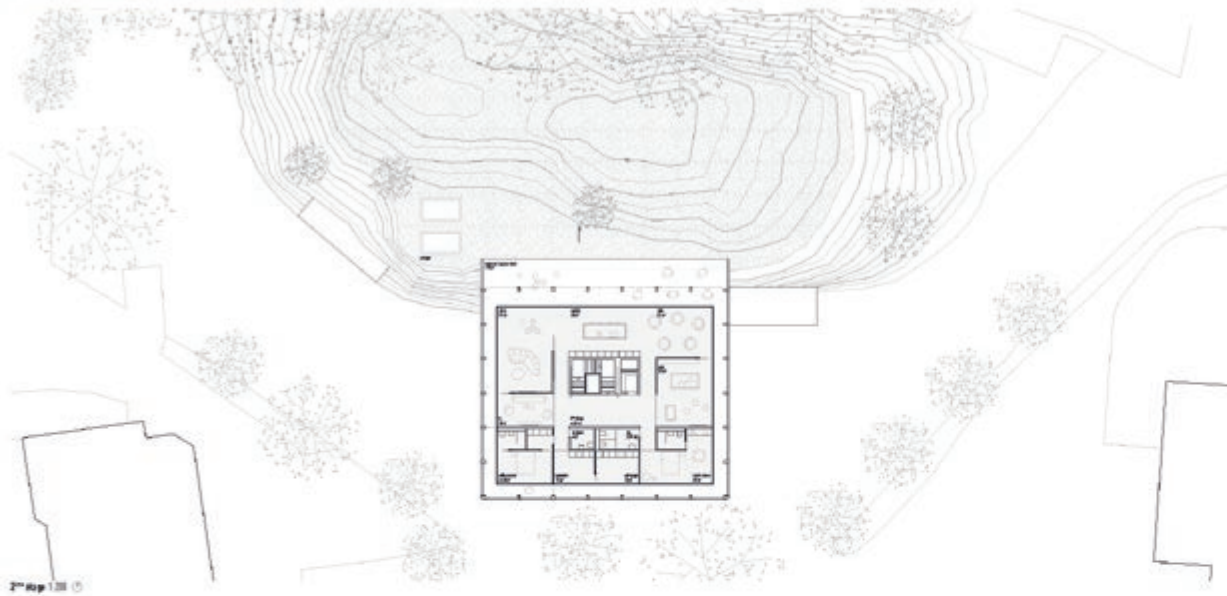
Il s'agit de choisir en fonction du contexte et des usages. C'est un enjeu de hauteur qui permet de faire le lien avec le paysage de la ville existante. L'objectif est de créer une échelle de hauteur qui soit respectueuse des hauteurs existantes.

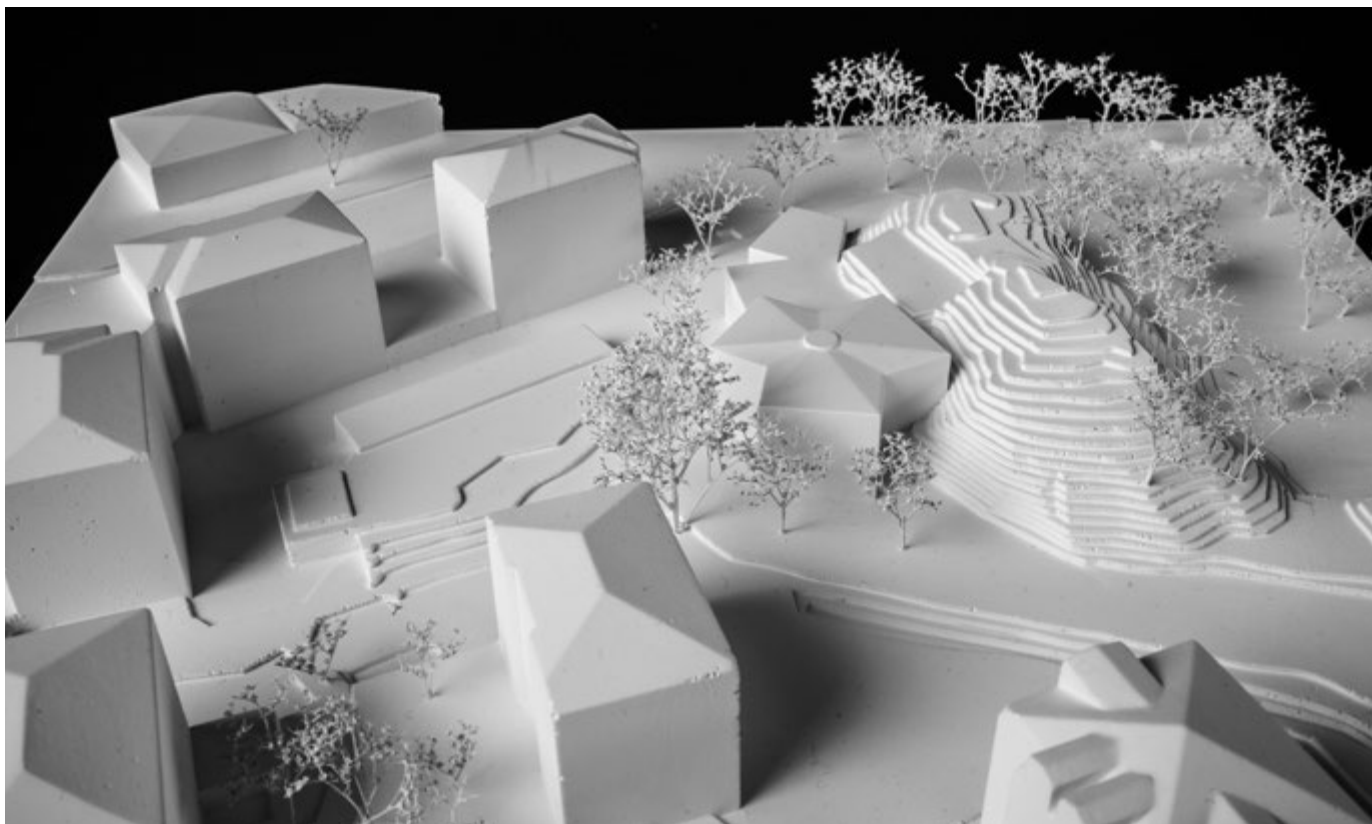
Il s'agit de choisir en fonction du contexte et des usages. C'est un enjeu de hauteur qui permet de faire le lien avec le paysage de la ville existante. L'objectif est de créer une échelle de hauteur qui soit respectueuse des hauteurs existantes.



La grande MAISON

conception de projet pour la construction d'un foyer pour jeunes travailleurs à son





N°38 SALAMANDRE (2)

4^{ÈME} RANG / 3^{ÈME} PRIX

BONNARD + WOEFFRAY SNC, MONTHEY

Collaborateurs :

Vincent Barindelli, Loris Boschetti, Joaro Ambrozinho, Guillaume Planchamp
Emilie Besse

BISEG SARL, FULLY

Collaborateurs :

Pierre Boisset, Stéphane Pellissier, Mélody Arlettaz

La volumétrie et l'expression architecturale proposées affirment l'Institut comme bâtiment particulier et une identité propre vis-à-vis des immeubles de logements environnants. Le projet s'articule en plan par une série de modules, prioritairement sur deux niveaux, qui épousent le modelé topographique de la colline. Sur sa terminaison Est, le volume se porte à trois niveaux, plus autonome, permettant une extension des espaces de cuisine et de salle à manger sur une vaste terrasse en interaction directe avec la colline. L'entrée, correctement positionnée à l'Est proche de l'arrivée des piétons et des places de parc, peine cependant à s'exprimer dans le contexte de l'articulation des volumes.

L'essentiel du programme est distribué sur les deux premiers niveaux, le rez-de-chaussée accueillant les espaces administratifs, de cours et de conférence. Les chambres sont situées à l'étage, sur un seul niveau, au travers de 4 unités de trois chambres qui tirent ainsi parti de l'articulation volumétrique du projet. Largement orientées au sud et partiellement à l'est, ces chambres bénéficient d'une belle situation en direction du rideau d'arbres projeté. L'organisation de la chambre elle-même est rationnelle, avec une zone d'entrée dédiée, mais paraît exigüe dans la juxtaposition de l'espace de jour avec la loggia en façade.

Malgré ses qualités d'implantation et son gabarit modeste, le projet hésite conceptuellement entre la «chaînette» et le «trèfle» qui finalement émerge à l'Est. Les espaces intérieurs de distribution, tant au rez-de-chaussée qu'au 1^{er} étage, souffrent d'un éclairage trop parcimonieux, uniquement généré par les petits interstices de lumière créés entre les modules bâtis. Le jury doute ainsi que ces espaces de couloirs, au caractère quelque peu cryptal, parviennent à créer de réels espaces de rencontre et de détente. Cette crainte est renforcée par l'absence de ces joints de lumière dans l'est de la composition, avec des halls d'accueil et de distribution qui ne bénéficient d'aucune lumière naturelle directe. Enfin le rideau d'arbres positionné au sud de la parcelle isole quelque peu le bâtiment vis-à-vis de l'ilot urbain et de la cour qui pourrait tirer bénéfice du dégagement que le projet préserve au nord.

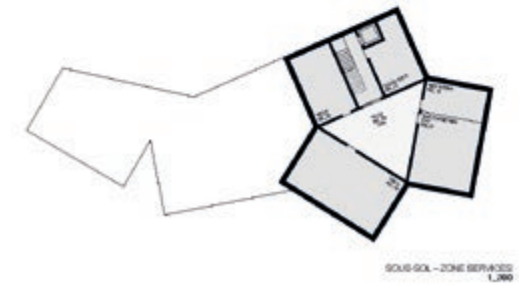
Concept statique et développement durable

La structure porteuse est conçue entièrement en bois à l'exception du sous-sol qui est en béton armé, tout comme le noyau de circulation vertical et la paroi Nord construite contre le rocher. Le système porteur vertical est formé de parois ossature et les planchers sont des caissons en bois. Le système porteur vertical intérieur n'est pas parfaitement continu en élévation sur les trois étages hors-sols. Cela nécessite l'insertion de poutres de transition pour assurer la descente des charges gravitaires. Les portées sont en revanche adaptées pour des planchers à caissons en bois et permettent une bonne optimisation des hauteurs statiques. Le système porteur offre également une bonne flexibilité pour des transformations futures. Le système de protection parasismique n'est pas optimal. Il est principalement assuré par la grande paroi en béton côté Nord et les noyaux d'escalier et d'ascenseur. Leur position très excentrée et leur grande rigidité entraînent des effets de torsion importants pour les parois ossatures de faibles dimensions situées à l'intérieur et en façade Sud, vu leur faible superposition entre les étages.

Le volume d'excavation pour la réalisation du sous-sol et la pénétration du bâtiment dans la colline en rocher est important mais le choix de structures porteuses en bois est favorable du point de vue du développement durable.

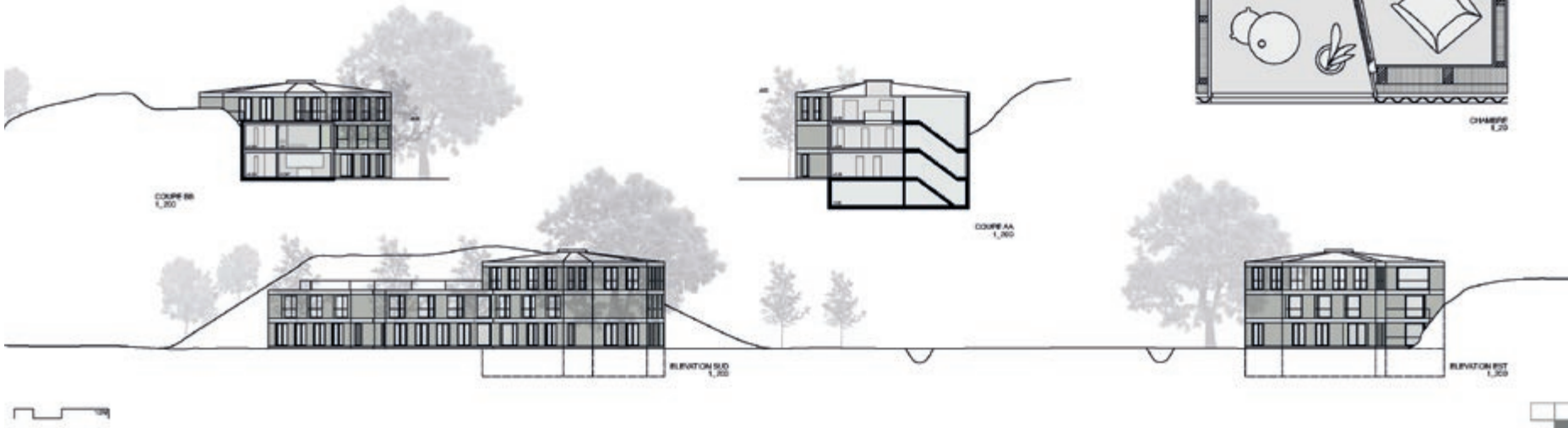


CONCOURS DE PROJET POUR LA CONSTRUCTION
 D'UN FOYER POUR JEUNES TRAVAILLEURS A SION
 02.2023
 - SALAMANDRE -



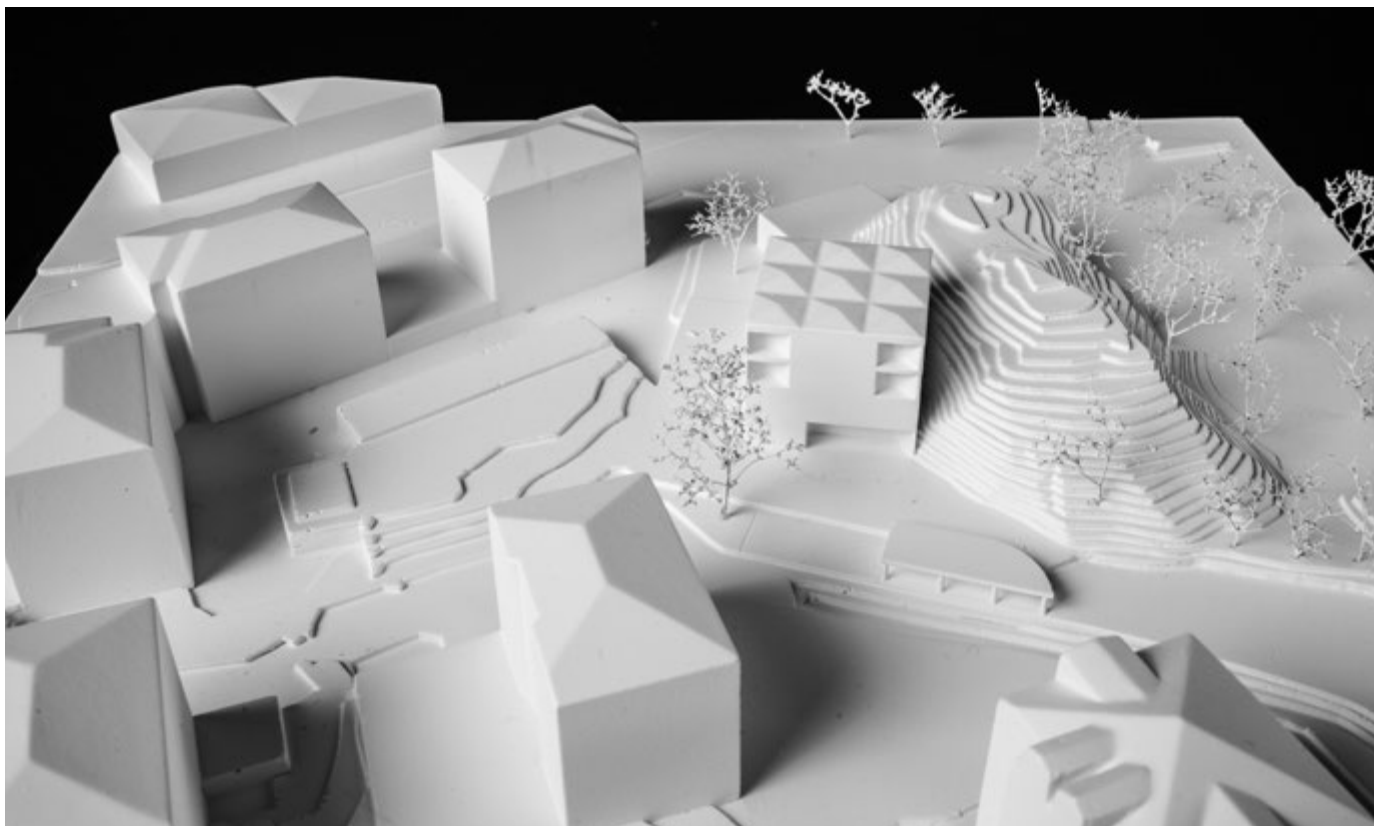


CONCOURS DE PROJET POUR LA CONSTRUCTION
D'UN FOYER POUR JEUNES TRAVAILLEURS A SION
02.2023
~ SALAMANDRE ~



36

N°38 SALAMANDRE (2)



N°28 LODGER

5^{ÈME} RANG / 4^{ÈME} PRIX

CEDRIC SCHARER ARCHITECTE SARL, LAUSANNE

Collaborateurs :

Cédric Schärer

38

SOLLERTIA SA, MONTHEY

Collaborateurs :

Lionel Brochellaz, Valentin Fürst, Milisav Vukovic

Marie Briand

Le projet propose une prise en compte fine et précise du site, ainsi que de la présence de la colline. Le bâtiment principal s'exprime en tant que «solitaire», à même de dialoguer sereinement avec les bâtiments de logements voisins, tandis qu'un socle d'un seul niveau accompagne le pied de la colline vers l'ouest et la rue de la Jonction. La légère articulation de ce socle permet de terminer le système proposé et le rattacher à la géométrie du réseau urbain. Le parti d'une implantation à 45° évite la frontalité du volume principal sur l'intérieur de l'îlot, tout en dégagant la vue en direction de la colline et du grand paysage au nord.

Le jury a particulièrement apprécié la séquence d'entrée, en continuité avec le parcours piétonnier à l'est du site et avec le mouvement topographique de la colline. Le fonctionnement des locaux est habilement distribué, avec un rez-de-chaussée comprenant l'ensemble du programme administratif, de réunion et d'accueil ; au 1^{er} étage, les salons, salle à manger et jeux se prolongent sur la terrasse offerte par le socle et par de grands vitrages au sud et à l'est. La relation d'usage avec la colline, suggérée par l'implantation proposée, n'est malheureusement pas exprimée. Enfin, aux 2^{ème} et 3^{ème} étages, les chambres sont organisées sur deux niveaux identiques comprenant chacun une chambre de veille.

Les chambres disposées aux angles offrent une belle qualité spatiale, ainsi que de généreuses loggias. La proposition d'y associer un WC-lavabo individuel, accessible le long de la façade intérieure, est intéressante et présente une qualité d'usage complémentaire. Les espaces de distribution souffrent cependant de cette organisation sur les angles, avec un hall qui paraît exigu, voire étriqué, en regard des 9 portes qu'il auxquelles il donne accès. Sans qualités spatiales ni lumière naturelle directe, ressentis comme exclusivement fonctionnels, ces halls ne parviennent pas à répondre à la générosité des espaces collectifs proposés aux étages inférieurs. Enfin, la disposition des chambres sur deux niveaux indépendants n'est pas très performante pour la gestion du foyer et de ses occupants. L'organisation proposée s'apparente plus à une typologie hôtelière qu'à un espace partagé porteur d'une identité et d'une vie collective en foyer, recherchée pour ce type de programme.

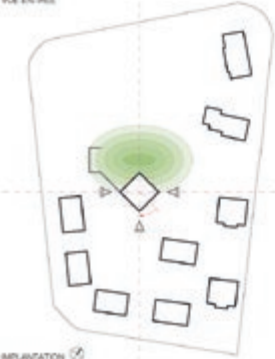
Concept statique & développement durable

La structure porteuse est entièrement en béton armé à l'exception de la toiture en bois. Il s'agit d'un système poteaux-dalles complété par un noyau en béton armé pour la distribution verticale. La trame structurelle est très rationnelle, le système porteur vertical est disposé selon une trame de 5 x 5m qui permet d'affiner les sections des piliers et des dalles. La parfaite superposition du système porteur vertical offre une très grande flexibilité de transformation future. En revanche, la position très excentrée du noyau de contreventement sismique est très défavorable du point de vue dynamique car elle provoque des effets de torsion particulièrement importants pour un bâtiment de 5 étages. Cela est encore davantage péjoré par la masse très importante du bâtiment en béton armé. Le projet nécessite des corrections pour rétablir une conception parasismique satisfaisante, comme la réalisation de refends en béton armé ou de contreventements dans les façades Sud et Est. Les façades en briques de parement nécessitent une structure porteuse en acier déliée de la structure en béton du bâtiment. Ce système porteur secondaire formé de poteaux très souples n'assure pas la résistance et la sécurité parasismique hors-plan des façades en l'état.

Le bâtiment pénètre fortement à l'intérieur de la colline ce qui nécessite un très important volume de terrassement en rocher. Le choix de structures en bois est favorable du point de vue sismique et pertinent du point de vue du développement durable.



VUE ENTREE



AMPLIFICATION

Le site du foyer pour jeunes travailleurs est dessiné au fil de l'eau par une colline inexistante et orientée au Sud vers un ensemble de bâtiments de logements faisant une large de tour ouverte. Le projet consiste en deux parties, la première, basse et adossée, s'adapte au contour du pied de la colline et la seconde, de deux étages, se dresse de manière centrale. Cette dernière épouse une section de 43° pour répondre aux critères de niveau et pour se mettre en harmonie avec la topographie de la colline et le quartier. En même temps, elle engage toute frontalité avec les autres constructions et elle doit de référence la voir. En réponse, elle multiplie les échappées profondes et elle ne se limite pas à une orientation unique. Sa forme équilibrée et cubique ne prend pas le visage d'une institution mais crée une grande maison communautaire.

Le programme est épuré de manière simple et pragmatique, allant de l'essentiel du plan public au plus privé en exposant une administration, zones communales et zones de nuit. Avec la partie résidentielle se débouche du sud-est-ouest.

Une attention particulière est portée aux chambres collectives. Elles permettent aux jeunes travailleurs non de se loger et se servir un service. En dépit de son programme, outre le confort standard, chaque chambre est accompagnée d'un petit WC pour éviter les deux faces de passage de ces fonctions latentes, hygiène, intimité, accès extérieurs, etc.). Pour le bain de toilette un petit hall centralisé est envisagé, tel un seul entre public et privé. La forme perforante et les proportions de la chambre permettent de positionner le mobilier selon les regards à la lumière-directe. La balcon avec large peut accommoder une petite table et deux chaises. Son identité est assurée par sa disposition et sa situation complète avec son usage. Dans les parties résidentielles et dans les zones fonctionnelles, chaque chambre peut être une vue particulière et offrir sur un fragment de nature sans devoir se contenter aux constructions voisines.



VUE SUD

CONCOURS FOYER ST-RAPHAEL



SITUATION 1:025



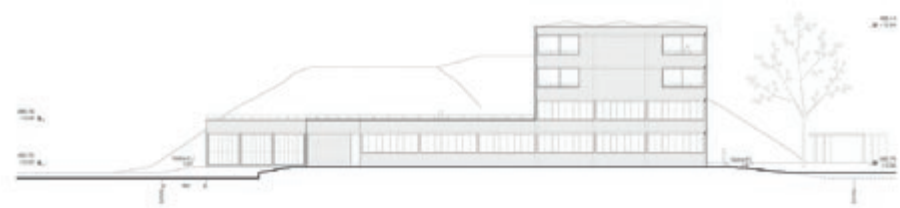
LOOPER



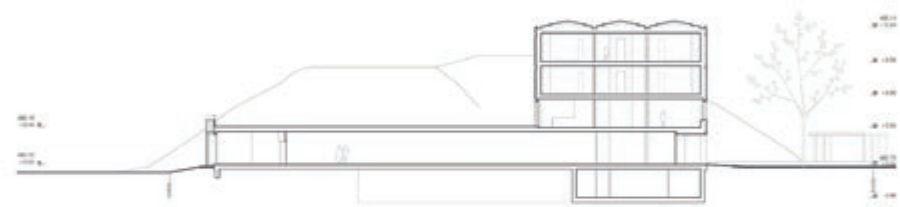
ETAGE 1 1:200

ETAGE 2 1:200

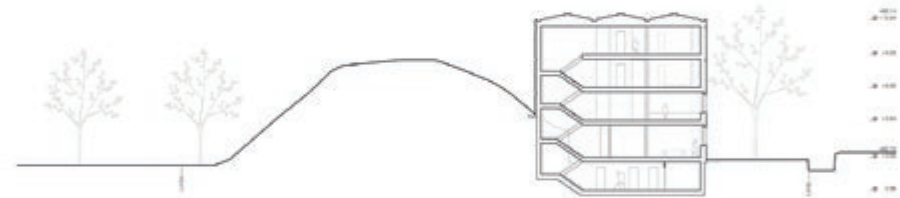
ETAGE 3 1:200



ELEVATION SUD 1:200

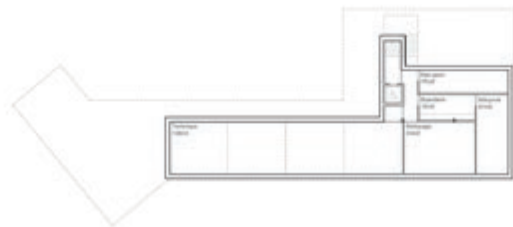


COUPE AA 1:200



COUPE BB 1:200

REZ-DE-CHAUSSEE 1:200



ELEVATION EST 1:200

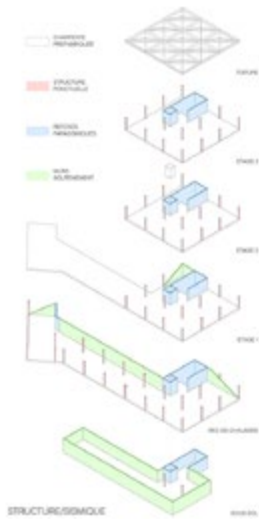
ELEVATION OUEST 1:200

SOUS-SOL 1:200

CONCOURS FOYER ST-RAPHAEL



N°28 LODGER

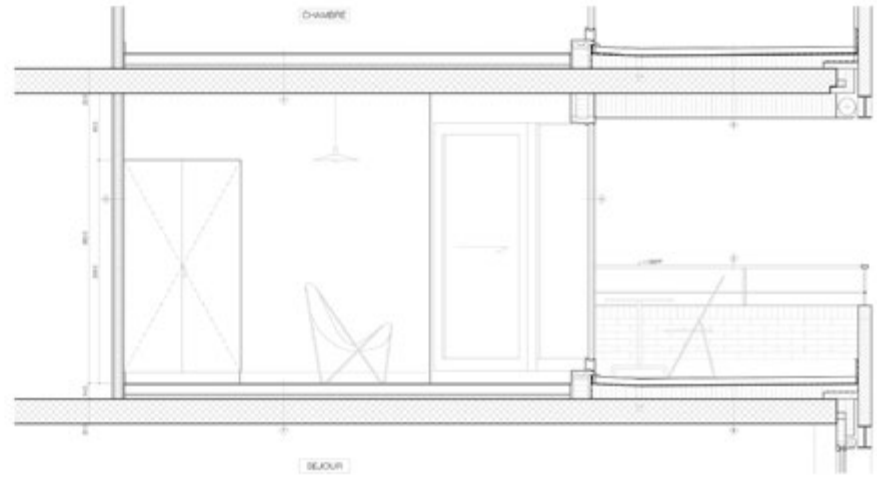
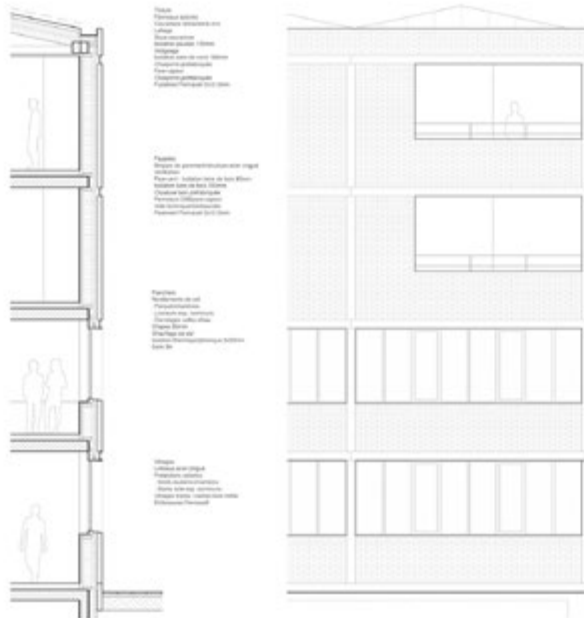


Le bâtiment est composé de 5 étages avec un sous-sol partiel. Le système porteur est en béton armé à l'exception de la toiture qui est en charpente. Il consiste en poutres longitudinales, complétées par des murs de soutènement de 20cm pour les parties contre terre, une cage d'escalier et une cage d'ascenseur. Les poteaux sont optimisés à vue d'œil pour obtenir l'épaisseur des dalles qui sont de 20cm pour les dalles horizontales et de dalle sur mur, les dalles verticales sont relatives à 20cm. En fonction du changement des contraintes de lecture (charges, flu, phoniques, etc.) et de la forme imposée par le règlement de construction, la dalle est composée de épaves préfabriquées superposées préfabriquées de dimensions identiques. Plus rigides, elle soulage les contraintes supportées par le reste de la structure.

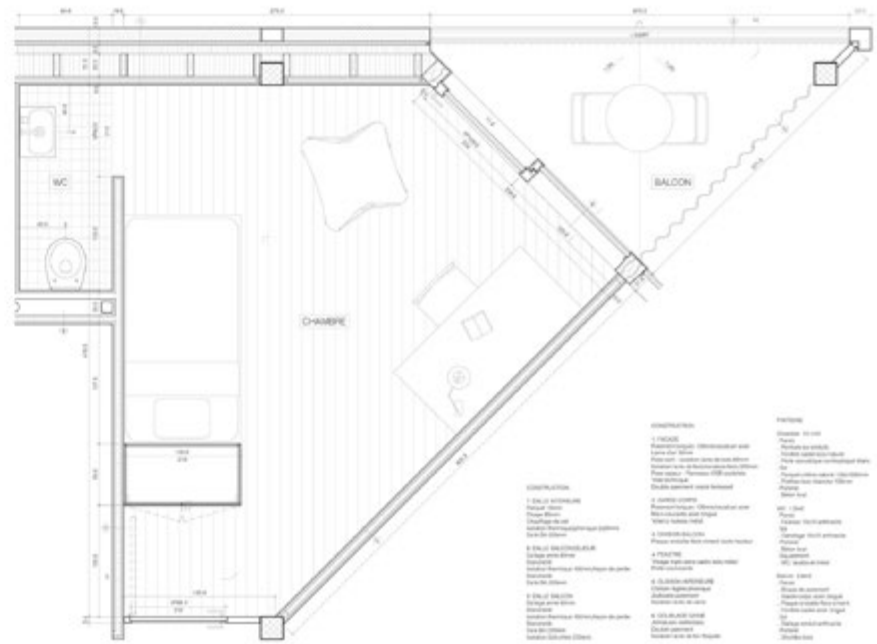
La rigueur des sollicitations dérivées est assurée par deux éléments continus sur les 3 étages réalisés par la cage d'escaliers et d'ascenseur. Leurs formes en U permettent de répondre les charges venant dans les sens X et Y, notamment avec leurs nervures dans ces deux directions. Les vifs de l'union sont par conséquent de la dalle au mur de charpente sont rigides par un relief en C, soit à non-sollicités sont.

Le développement durable sert de fil conducteur au projet, de l'orientation à la réalisation. La forme principale cubique du foyer est compacte. Sa rigueur en bas-relief suit la toiture de la dalle pour limiter les déformations thermiques. Le concept constructif consiste à séparer clairement le gros œuvre du second œuvre, pour que leurs réalisations respectives ne soient pas en contradiction mutuellement. La structure en béton armé est sur la dalle longue. Ses composants sont réalisés de manière précise ponctuelle et alignée, parties normales et dérivées, éléments linéaires tendus au strict minimum (soutènement serré), etc., et les recettes optimisées (support béton recyclé, béton sec, revêtement isolant, etc.) selon les sollicitations. Les autres éléments sont considérés comme des remplissages recyclables réalisés au bout du temps. Les espaces sont flexibles et peuvent être reconfigurés selon les besoins. Les matériaux sont choisis pour leur efficacité, pour ce qu'ils savent faire le mieux, notamment les façades en créature bois procurant une isolation optimale et compacte, elles sont protégées des sollicitations microclimatiques par un parement extérieur en acier, à la façon d'un coque en brique, dont la durabilité n'est plus à débattre. Les dalles béton donnent au bâtiment une inertie thermique indispensable au confort annuel. Les techniques sont réduites à l'essentiel. Les eaux de pluie sont récupérées et utilisées dans le réseau des WC et d'arrosage. La toiture est recouverte uniformément par des panneaux solaires adaptés aux pans des pentes.

Les aménagements extérieurs sont simples et pragmatiques. Partant de cette philosophie, les surfaces sont recouvertes perméables, y compris au droit des plates de parking, gravelles gazonnées. La forme naturelle de la colline est retrouvée par la rectification des courbes de niveau et l'élimination de la plate horizontales qui se situent sur la toiture de la zone administrative accompagnée d'une terrasse.



D-CHAMBRE COUPE 1:20





N°04 ROQUEBRUNE

6^{ÈME} RANG / 5^{ÈME} PRIX

LOIS BOUCHE, LAUSANNE

Collaborateurs :

Loïs Bouché

BL INGENIEURS SA; SIERRE

Collaborateurs :

-

Le projet Roquebrune, parallépipède plié, vient épouser le pied de la colline. A première vue, le volume simple (R+2), surmonté d'une toiture à deux pans, qui s'enroule autour de la colline est une des implantations convaincantes, dans son rapport au quartier au sud et avec la colline au nord. Le jury apprécie la recherche d'un rapport avec la colline qui se concrétise par la coursive à l'arrière vers l'entrée secondaire des habitants.

Ces intuitions, qui laissent présager d'un potentiel intéressant, sont dans un deuxième temps affaiblies par quelques choix surprenants dans le développement du projet.

La séparation des deux entrées, la principale et la secondaire semble relativement artificielle. La secondaire pour les habitants, sur le pignon, par un petit escalier étroit, reste timide comme rapport à la colline, le potentiel de la coursive arrière étant peu perceptible depuis l'accès à la parcelle.

Les circulations verticales, situées au centre, dans le pli de la composition sont judicieusement placées. Toutefois leurs formalisations, excroissances sortant du volume, contredisent la simplicité du volume initial du bâtiment et paraissent accidentelles.

La répartition du programme est facilement compréhensible : au rez-de-chaussée, à l'est, les parties d'accueil et d'administration et à l'ouest des locaux de service, au premier étage les salles de cours et les espaces communs des logements avec un prolongement sur une terrasse à l'ouest, au deuxième étage les chambres et les sanitaires.

L'organisation et l'aménagement des chambres individuelles soulève des questions de privacité, la porte s'ouvrant directement sur un lavabo dont l'emplacement semble quelque peu aléatoire.

La construction mixte, en béton dans les parties contre terre, et en bois dans les étages supérieurs est adéquate et rationnelle.

L'expression architecturale des façades est simple et cohérente avec les choix programmatiques et constructifs, particulièrement dans la façade sud. En coupe le jury s'interroge sur le choix du grenier froid au lieu de faire bénéficier le dernier étage d'espaces plus généreux en hauteur avec la présence de la toiture à deux pans.

Concernant les aménagements extérieurs, plusieurs revêtements de forme triangulaire, ainsi que l'emplacement du terrain de sports collé à la limite est de la parcelle contribuent à donner une sensation d'exiguïté et d'espaces résiduels.

Concept statique & développement durable

La structure porteuse est principalement en bois à l'exception des noyaux de distribution verticale et du sous-sol partiel en béton armé. Les planchers en bois sont mixtes et comportent également du béton. Le système porteur vertical est formé de poteaux et de parois ossature. Ces dernières n'étant pas parfaitement continues en élévation sur les trois étages, il est probablement nécessaire d'insérer dans les planchers des poutres de transition pour assurer la descente des charges gravitaires. Les portées sont en revanche adaptées pour des planchers bois-béton et permettent d'assurer des sections compactes de faible hauteur statique. Le système porteur offre une bonne flexibilité pour des transformations futures. La position excentrée du noyau en béton armé qui assure la sécurité parasismique du bâtiment nécessite des contreventements en croix de St-André dans les façades Est et Ouest pour atténuer les effets de torsion.

La géométrie en plan du bâtiment qui épouse la forme de la colline permet de réduire l'excavation en rocher. Le sous-sol enterré nécessite en revanche un volume de terrassement important.

Le choix de structures en bois est favorable du point de vue sismique et pertinent du point de vue du développement durable.



Recherches Architectures 1/2008



Vue extérieure vers l'entrée principale

CONTEXTE

Située au cœur d'un lot de petite immeuble d'habitation, la parcelle s'inscrit sur l'axe de la rue de la Chapelle, qui est une structure par plusieurs éléments de paysage, géométriques et naturels. Le site est situé à l'intersection de la formation rocheuse au Nord de la parcelle et de la zone bâtie qui longe le Sud.

INFLUENCES

Le site est situé au cœur d'un lot de petite immeuble d'habitation, qui est une structure par plusieurs éléments de paysage, géométriques et naturels. Le site est situé à l'intersection de la formation rocheuse au Nord de la parcelle et de la zone bâtie qui longe le Sud.

Cette implantation permet d'assurer une continuité d'habitat et de respecter les caractéristiques du site et le bâtiment existant, et garantir ainsi la préservation de l'identité du lieu par la continuité et la mise en valeur des caractéristiques paysagères de site.

ACCÈS & AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Le terrain est plat et la dalle est posée sur la dalle existante. Les accès au bâtiment sont assurés par la rue de la Chapelle. Les accès au bâtiment sont assurés par la rue de la Chapelle.

Le site est plat et la dalle est posée sur la dalle existante. Les accès au bâtiment sont assurés par la rue de la Chapelle.

Le site est plat et la dalle est posée sur la dalle existante. Les accès au bâtiment sont assurés par la rue de la Chapelle.

Le site est plat et la dalle est posée sur la dalle existante. Les accès au bâtiment sont assurés par la rue de la Chapelle.

Le site est plat et la dalle est posée sur la dalle existante. Les accès au bâtiment sont assurés par la rue de la Chapelle.

Le site est plat et la dalle est posée sur la dalle existante. Les accès au bâtiment sont assurés par la rue de la Chapelle.

Le site est plat et la dalle est posée sur la dalle existante. Les accès au bâtiment sont assurés par la rue de la Chapelle.



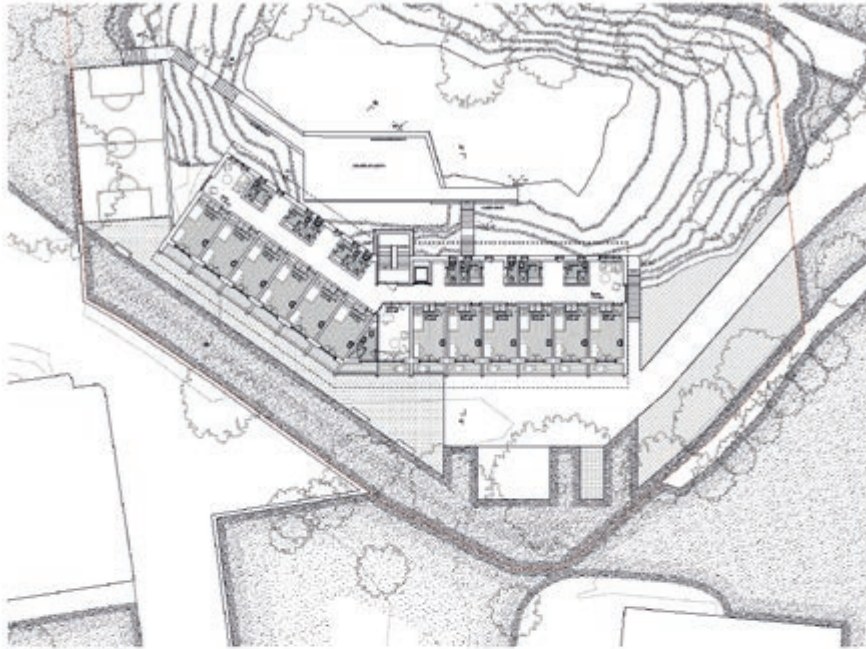
Présentation de l'axe de la rue de la Chapelle



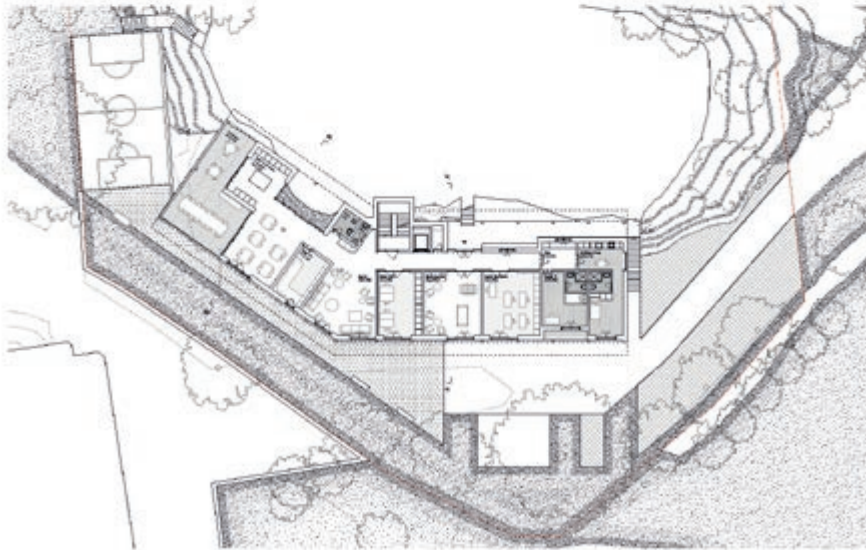
Présentation de l'axe de la rue de la Chapelle



Présentation de l'axe de la rue de la Chapelle



Plan de situation 1:500



Plan de situation 1:200

PROGRAMME

L'organisation du bâtiment repose sur le déroulé des programmes par thèmes et selon gradus de diffusion. Les espaces sont regroupés sur les trois niveaux et mis en relation par un réseau de circulation vertical.

Le rez-de-chaussée accueille les fonctions administratives et publiques du bâtiment au centre et à l'Est, ainsi que les fonctions d'entretien, d'échange et programme récréatif et sportif (au Nord et à l'Est). Il est principalement dédié au travail des étudiants et du directeur ainsi qu'à l'accueil des familles et du public.

Le premier étage, directement accessible aux visiteurs par l'entrée au Nord, regroupe les espaces de vie, les espaces de détente et d'accompagnement. Ces deux derniers comprennent les programmes espaces de détente et de méditation. Aussi, une organisation fluide et une ouverture sur les éléments du paysage sont privilégiés afin d'offrir une qualité d'habitat maximale. À l'Ouest, la cuisine et la salle à manger s'ouvrent sur une terrasse terrasse ouverte en vue de l'océan.

Un peu à l'écart, contre la façade Est, une zone nuit isolée est aménagée pour les étudiants multi-étages et la salle de veille passive, étude privée de la circulation en cas de nécessité d'observation.

Le dernier étage, seul étage non accessible de l'extérieur, accueille les 12 chambres des étudiants, les salles d'eau ainsi que la chambre de veille. Les chambres, espaces privés et intimes des résidents, se trouvent près du Sud et sont privilégiées vers l'intérieur par des loggias. La circulation horizontale permet aux résidents en élève pour aller des salles aux espaces de détente extérieurs et un petit salon commun aux résidents Est et Ouest. Cette circulation à l'extérieur valorise l'espace domestique de l'étage.

TYPOLOGIE

La circulation interne se profile à chaque étage de la forme régulière du bâtiment. Au rez, le hall et l'accueil occupent la portion centrale du rez de chaussée favorisant la fluidité. Au 1er, les salles d'attente généralement sur l'Est et offre des vues variées et une luminosité intérieure optimale. Les espaces communs du 1er étage se caractérisent par le terrassement entre le sud, orienté au Sud et la possibilité de la formation extérieure au Nord. À l'étage de nuit, la chambre de veille, prioritaire et écartée au centre, offre une vue sur toutes les parties de circulation et marque la limite entre l'espace réservé aux jeunes filles et aux jeunes garçons.



STRUCTURE

Le bâtiment est fondé sur un radier en béton armé, avec un sous-sol partiel comportant les locaux techniques. La structure des trois niveaux n'est pas composée de poteaux mais appuie sur des dalles massives isolées, en assure une rigidité de construction substantielle. Un cadre en acier, conçu et dimensionné assure l'appui contre la formation de fissures.



Vue Nord, Estimation Horizon

MATÉRIALITÉ

Le système constructif poteaux colonnes et solivage, ainsi que l'usage de la fibre de carbone, assurent la stabilité et la durabilité du bâtiment. La façade est réalisée avec une structure de béton, assure la protection de la structure contre les aléas climatiques et l'humidité. La toiture double couche renforce l'isolation dans la construction et agit comme un isolant par son épaisseur et sa densité.



Photographie de la structure, L'acier

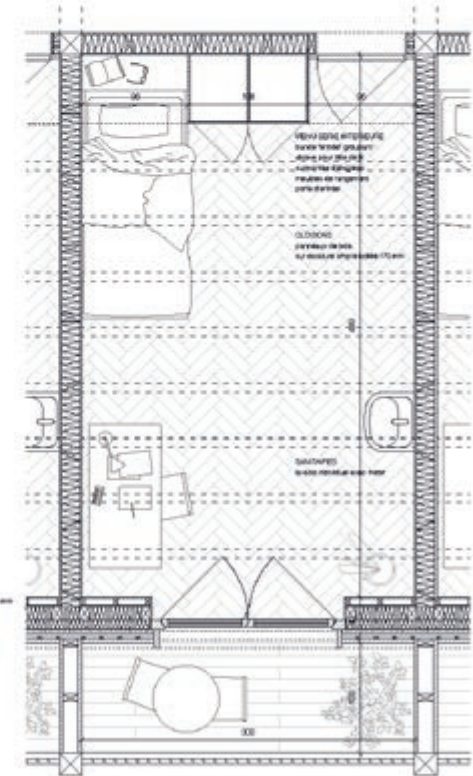
Le système constructif poteaux colonnes et solivage, ainsi que l'usage de la fibre de carbone, assurent la stabilité et la durabilité du bâtiment. La façade est réalisée avec une structure de béton, assure la protection de la structure contre les aléas climatiques et l'humidité. La toiture double couche renforce l'isolation dans la construction et agit comme un isolant par son épaisseur et sa densité.

Le système constructif poteaux colonnes et solivage, ainsi que l'usage de la fibre de carbone, assurent la stabilité et la durabilité du bâtiment. La façade est réalisée avec une structure de béton, assure la protection de la structure contre les aléas climatiques et l'humidité. La toiture double couche renforce l'isolation dans la construction et agit comme un isolant par son épaisseur et sa densité.

Le système constructif poteaux colonnes et solivage, ainsi que l'usage de la fibre de carbone, assurent la stabilité et la durabilité du bâtiment. La façade est réalisée avec une structure de béton, assure la protection de la structure contre les aléas climatiques et l'humidité. La toiture double couche renforce l'isolation dans la construction et agit comme un isolant par son épaisseur et sa densité.

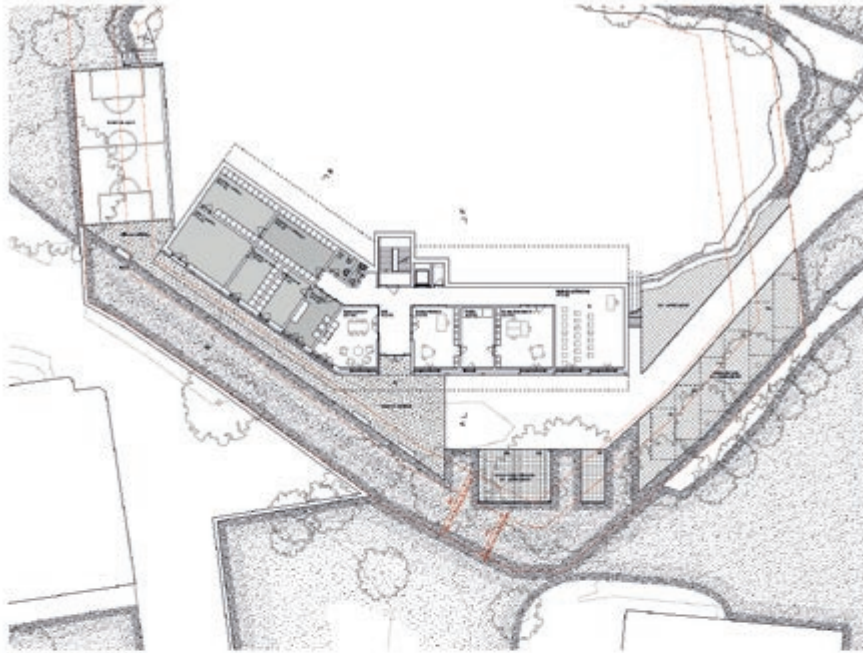


Vue depuis la salle à manger vers la zone de détente



Plan type d'une chambre 1:20

ROQUEBRUNE / Institut Saint Raphaël - Foyer pour jeunes travailleurs



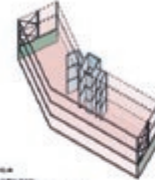
Plan de situation 1:200

AMBIÈRE

Les espaces intérieurs profonds de la toiture en terre battue du bâtiment, forment une surface maximale de façade ouverte au Sud et offrent un accès optimal de lumière naturelle. L'orientation des éléments structurels orientés vers l'ouest, optimise les espaces et offre une atmosphère chaleureuse. Les matériaux choisis et l'absence des espaces ouverts à ciel ouvert assurent une grande qualité d'habitat. Les espaces extérieurs sont conçus de manière à garantir un confort acoustique élevé.

STRUC

La structure répond à un concept simple. Le mètre de circulation en béton est le axe central autour duquel se déploie l'ensemble. Des axes de 12 mètres assurent dans les façades pignonnes assurent le développement horizontal.



Structure béton
 - circulation béton
 - dalle béton structurelle à ciel ouvert
 - dalle béton pour espaces extérieurs

ÉNERGIE

Le projet est conçu de manière à atteindre les standards Minergie. L'orientation optimale de la toiture à deux versants et l'installation de panneaux solaires. L'implantation du bâtiment contre la pente et l'utilisation du béton en soutènement et dans les dalles assurent une inertie thermique nécessaire pour l'accumulation d'énergie. De plus, la façade très ventilée, l'utilisation de la ventilation naturelle et l'installation de protections solaires permet de garantir le confort thermique des usagers.



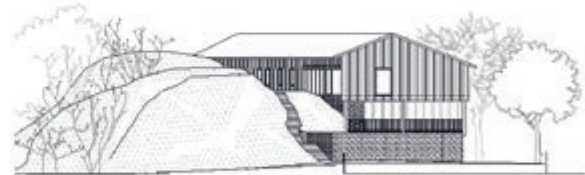
Vue depuis la couronne à l'ouest du bâtiment vers l'édifice souterrain / voir étage



Façade ouest 1:200



Façade sud 1:200



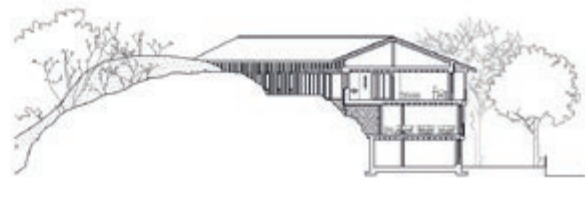
Façade nord 1:200



Façade est 1:200

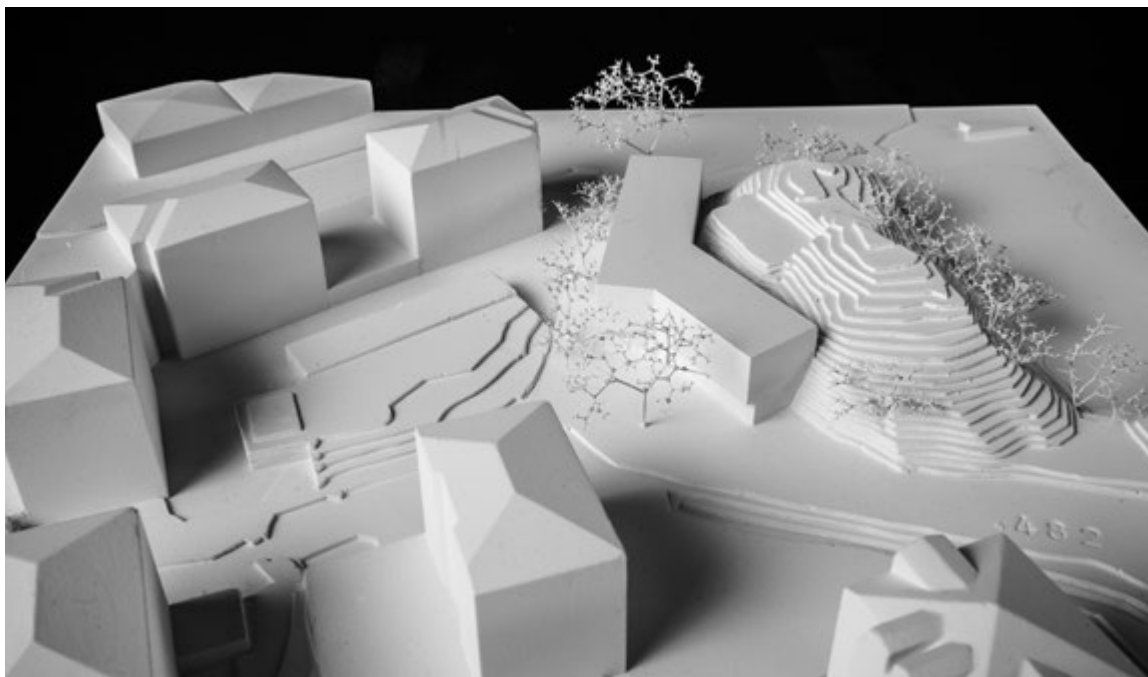


Coupe III 1:200



Coupe II 1:200

PROJETS NON PRIMES



N°01 ROCK'N SAULE

C B ARCHITECTES, SION

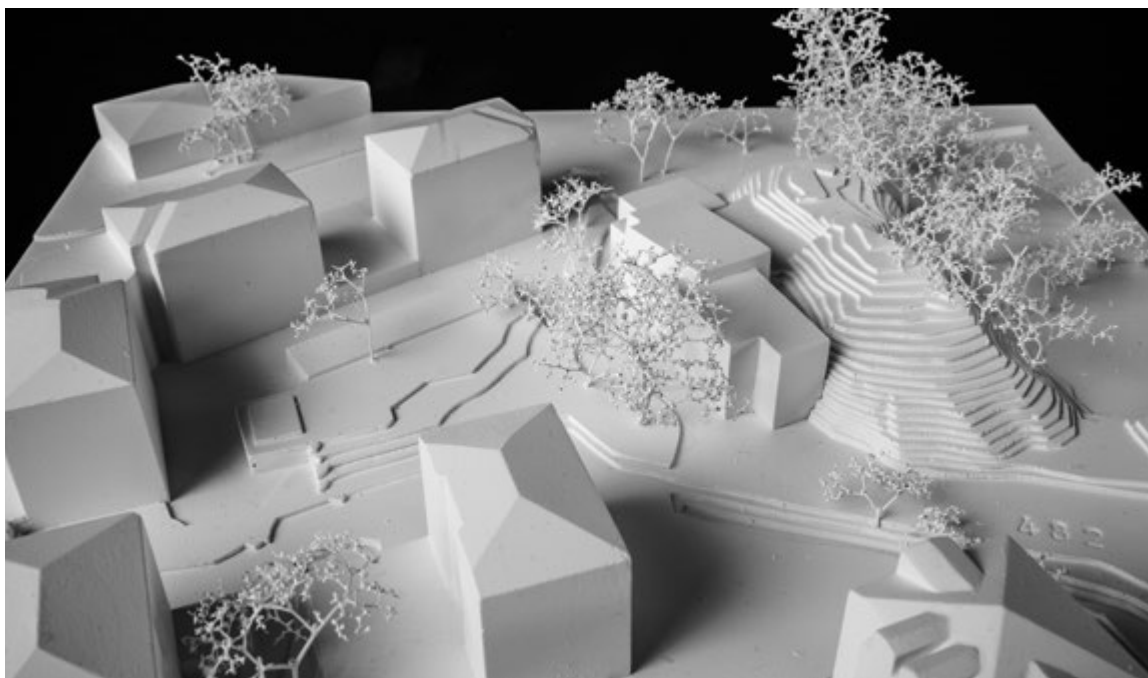
Collaborateurs :

Térence Biselx, Thomas Crognalletti

CO – STRUCT, ZURICH

Collaborateurs :

Fabrice Meylan



N°03 JOE

PFR ARCHITECTES SA, GENEVE

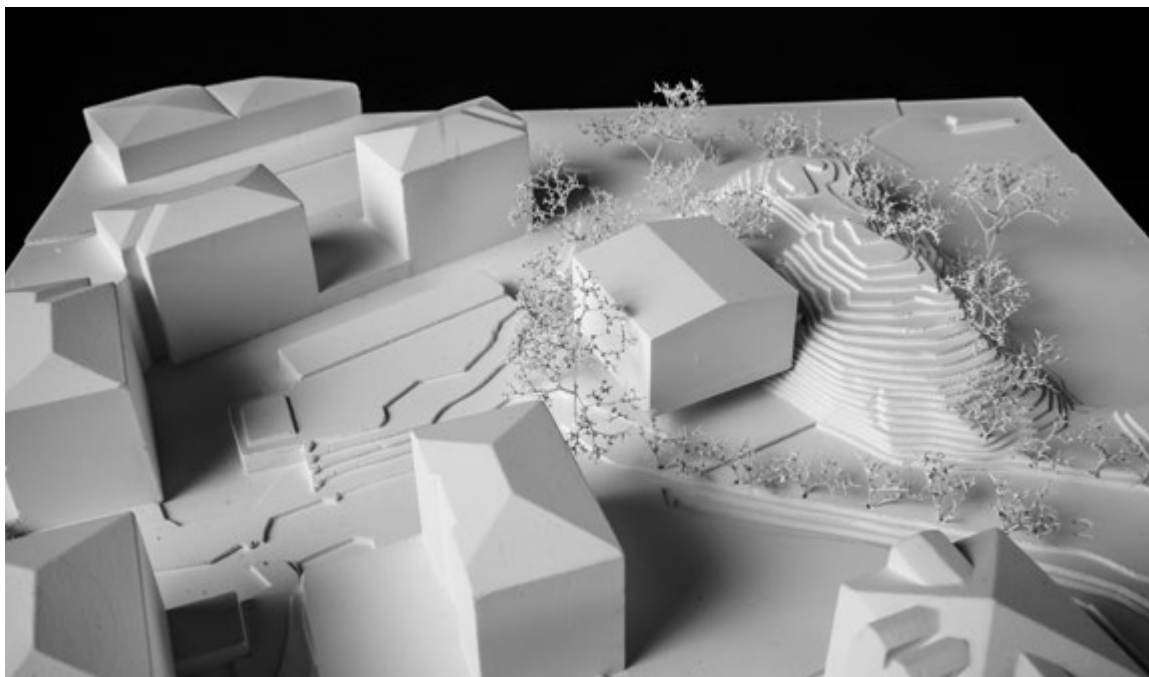
Collaborateurs :

Andrea Pellacani, Damien Romanens, Paola Pellacani,
Kevin Luzio, Juliette Contat, Elena Guerra

VERSO INGENIERIE SARL, LES ACACIAS

Collaborateurs :

Silvio Scaramuzzino



N°05 RAPHI

TAU ARCHITECTES, SION

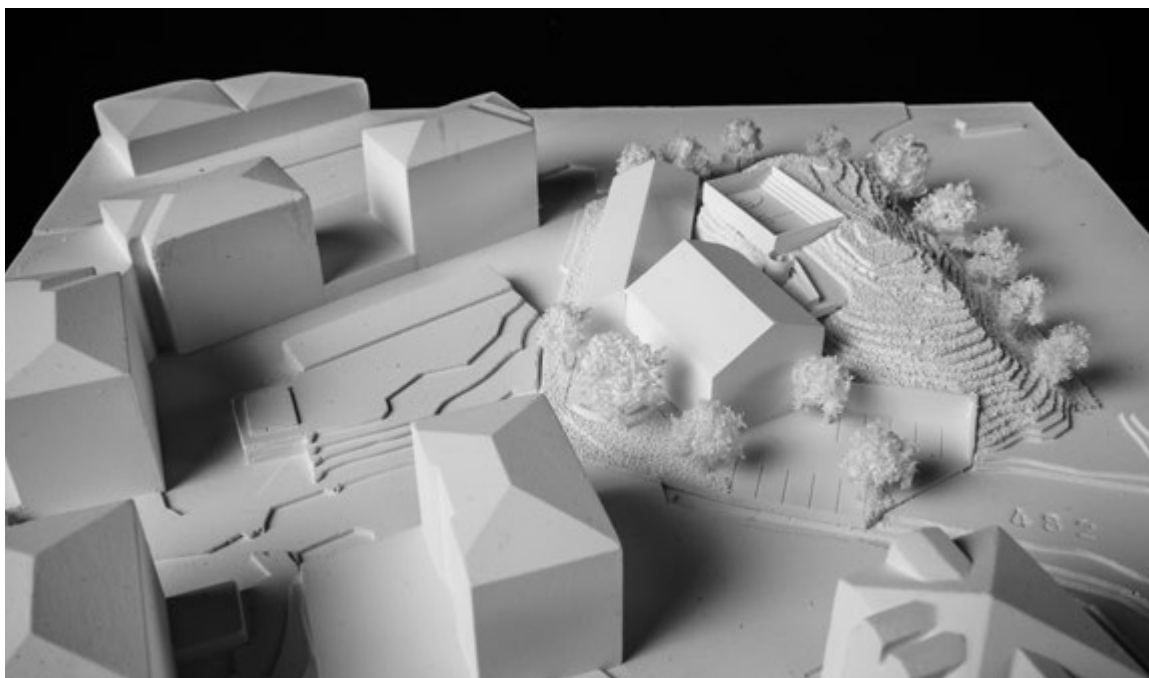
Collaborateurs :

Gilbert Favre, Michèle Jemini

BPA INGENIEURS CONSEILS SARL, SION

Collaborateurs :

Sacha Antille



N°06 AU PIED DE LA COLLINE (1)

SEMPER VERA, STRASBOURG (FR)

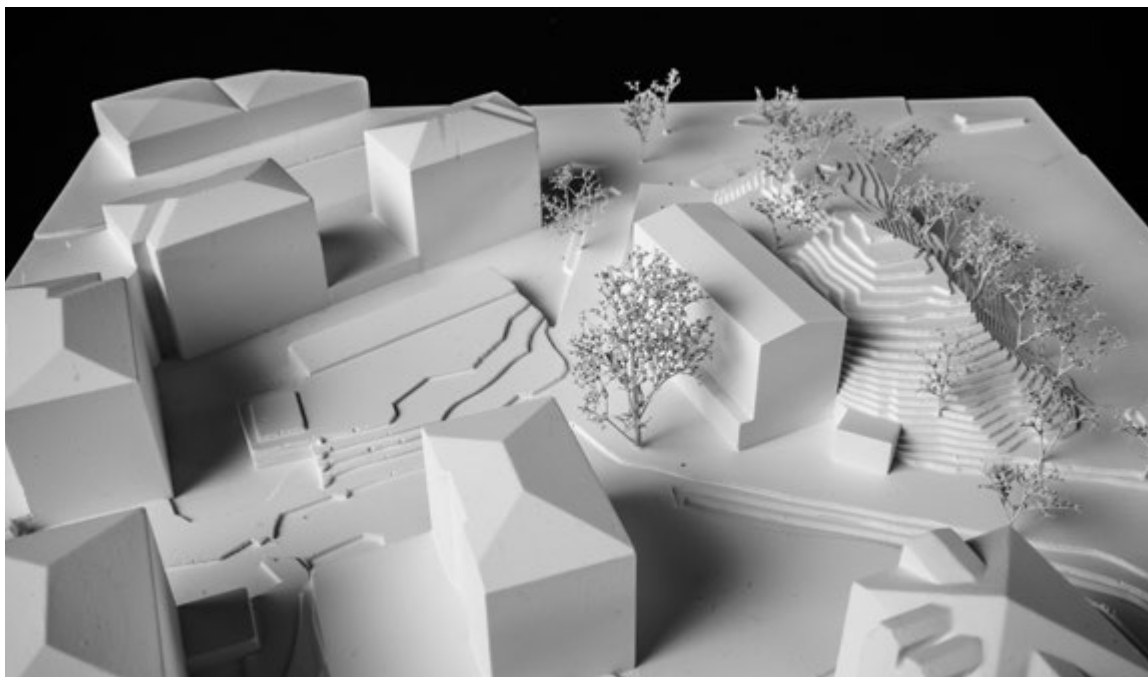
Collaborateurs :

Elias Vogel

B+S INGENIEURS, GENEVE

Collaborateurs :

Marcio Bichsel



N°07 AU PIED DE LA COLLINE (2)

NICOLAS DE COURTEN, LAUSANNE

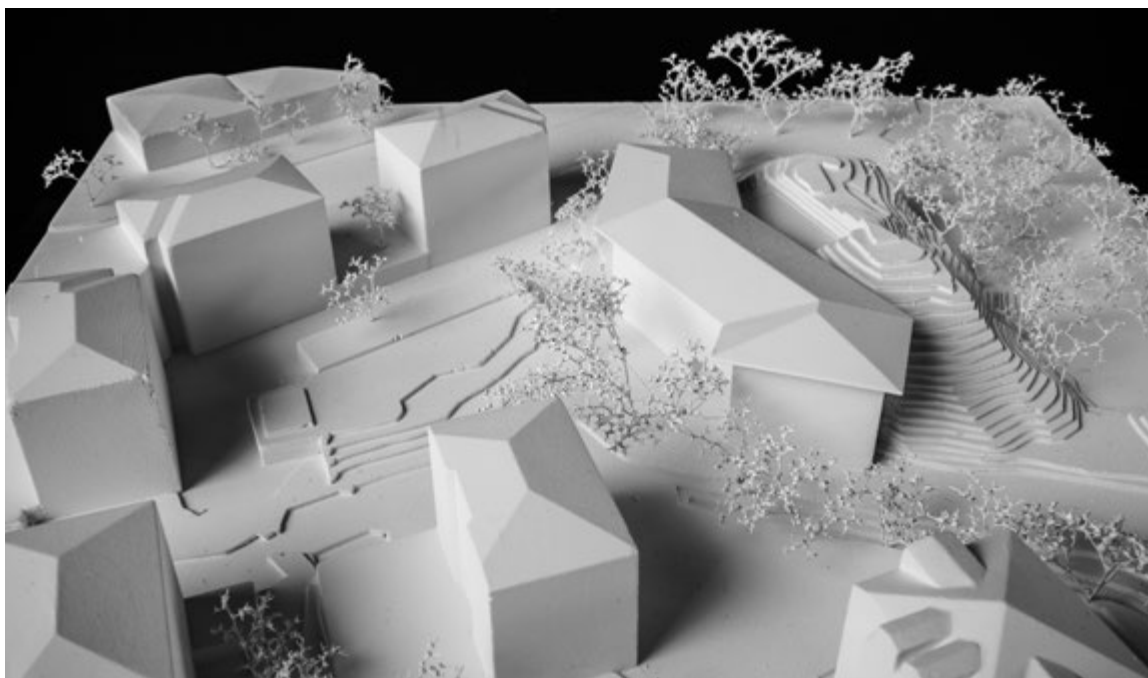
Collaborateurs :

Nicolas de Courten, Alexandre Figueiredo, Clea Di Martino

LE COLLECTIF SARL, CAROUGE

Collaborateurs :

Jean-Marc Nusbaumer, John-Alexandre Magnin, Adrien Salvo, Friedrich Kalix



N°08 LA MAISON DE SOPHIE

IN-OUT ARCHITECTURE SARL, GENEVE

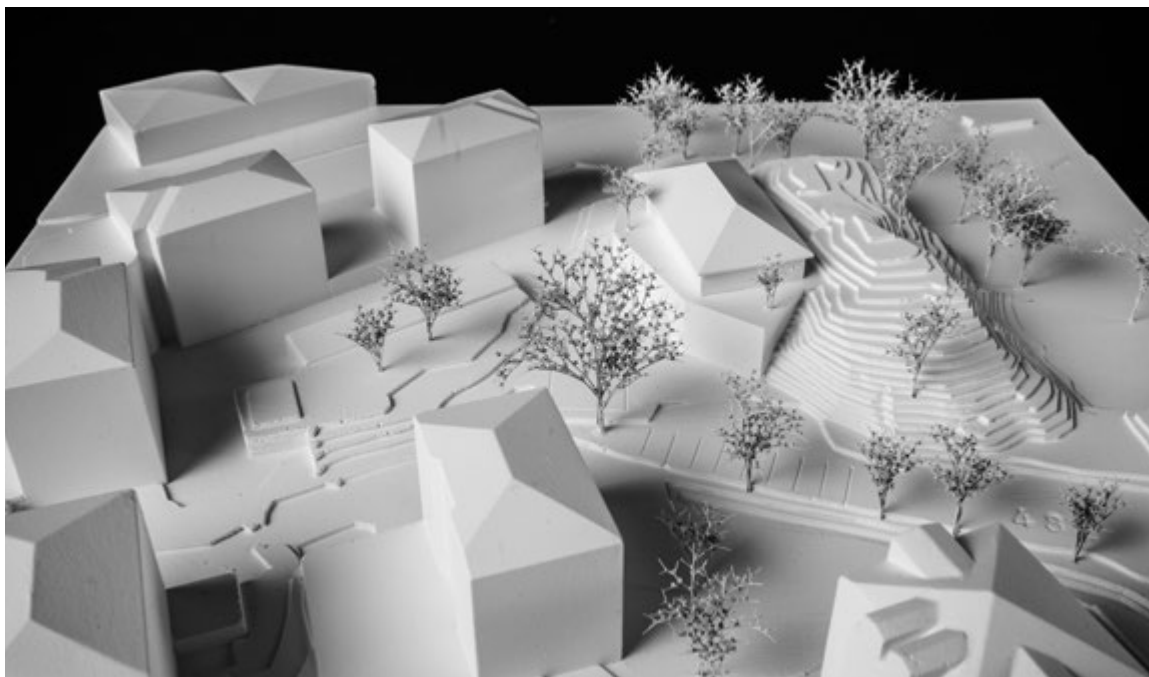
Collaborateurs :

José Antonio Juan, Ruth Diaz, Rocio Olivares, Cathrin Trebeljahr

ESM – INGENIERIE SA, GENEVE

Collaborateurs :

Jérôme Ponti



N°09 LA PETITE MAISON SUR LA COLLINE

ATELIER JORDAN CONCEPTS ET ARCHITECTURES, ZURICH

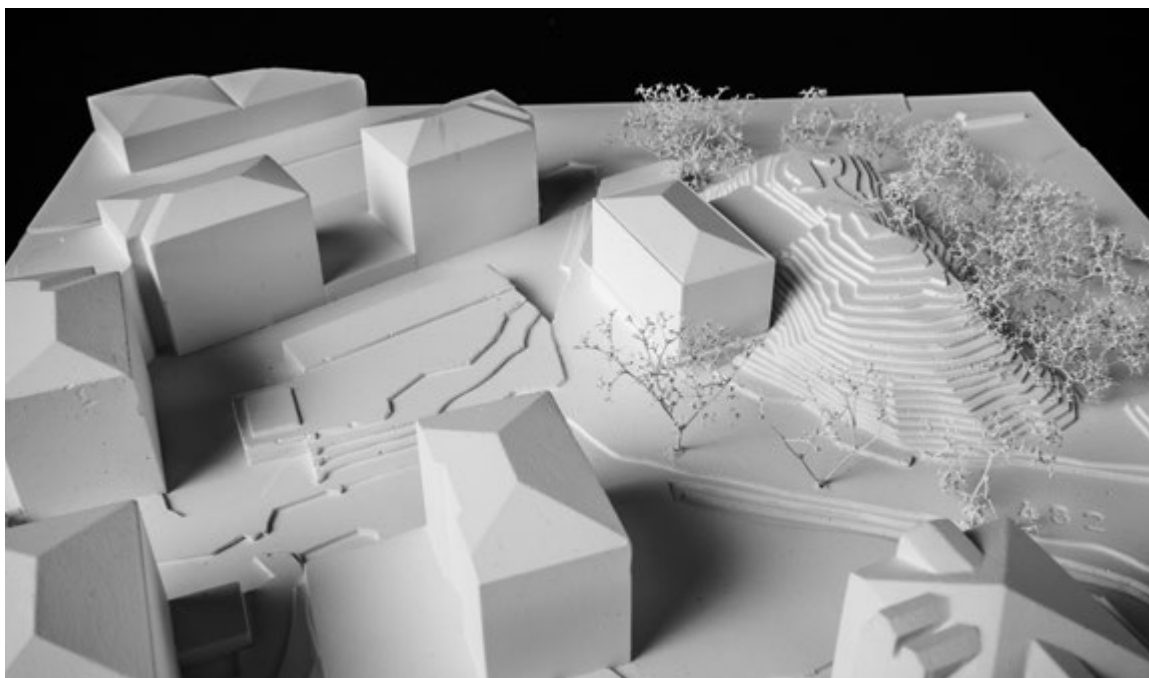
Collaborateurs :

Frédéric Jordan, Alicia Chavier, Artur de Campos, Julie Bazard

HUBERT & TORRENT SA, MARTIGNY

Collaborateurs :

David Torrent, Patrick Bruchez, Michel Pinto,
Claire Lattion, Kevin Balleys, Dario Donghi, Nathalie Pignat



N°10 PIERRE DE VIE

DBS ARCHITECTES SA, SION

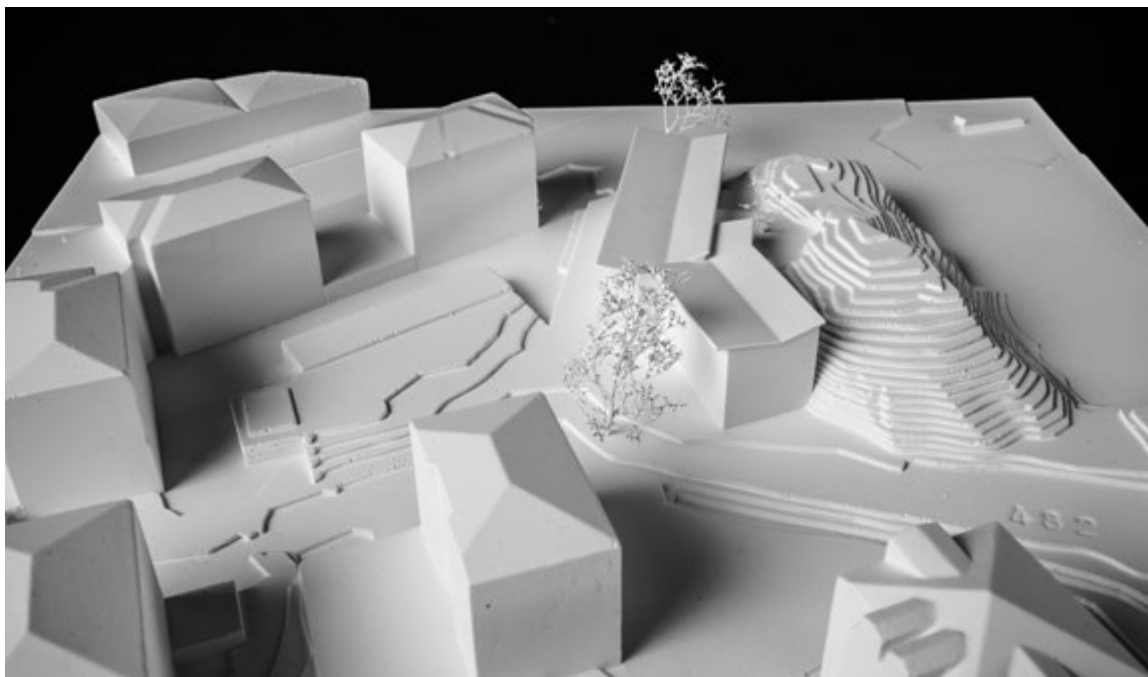
Collaborateurs :

Luigi Di Bernardino, Guilio Sovran, Arnaud Zbinden

PINI GOUPE SA, SION

Collaborateurs :

Tor Lundström, Alberto Comana, Pierluigi Comana,
Solenne Couvreur, Simon Vuignier



N°11 AILE DELTA

PHILIPPE LE ROY ARCHITECTES SARL, NYON

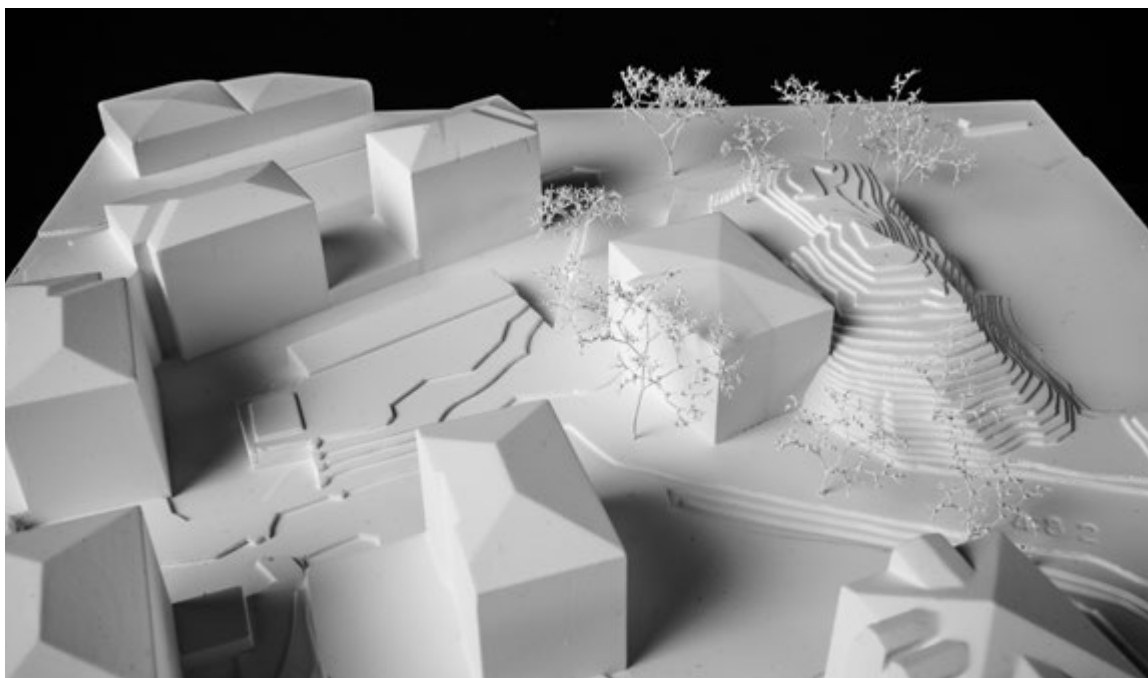
Collaborateurs :

Valentin Rey, Titouan Beaud, Roxane Vogt

INGEWOOD, SAINT-MAURICE

Collaborateurs :

Adrien Cahu, Léonard Dorsaz



N°12 VILLA CHATEAUNEUF

RK STUDIO SARL, BIENNE

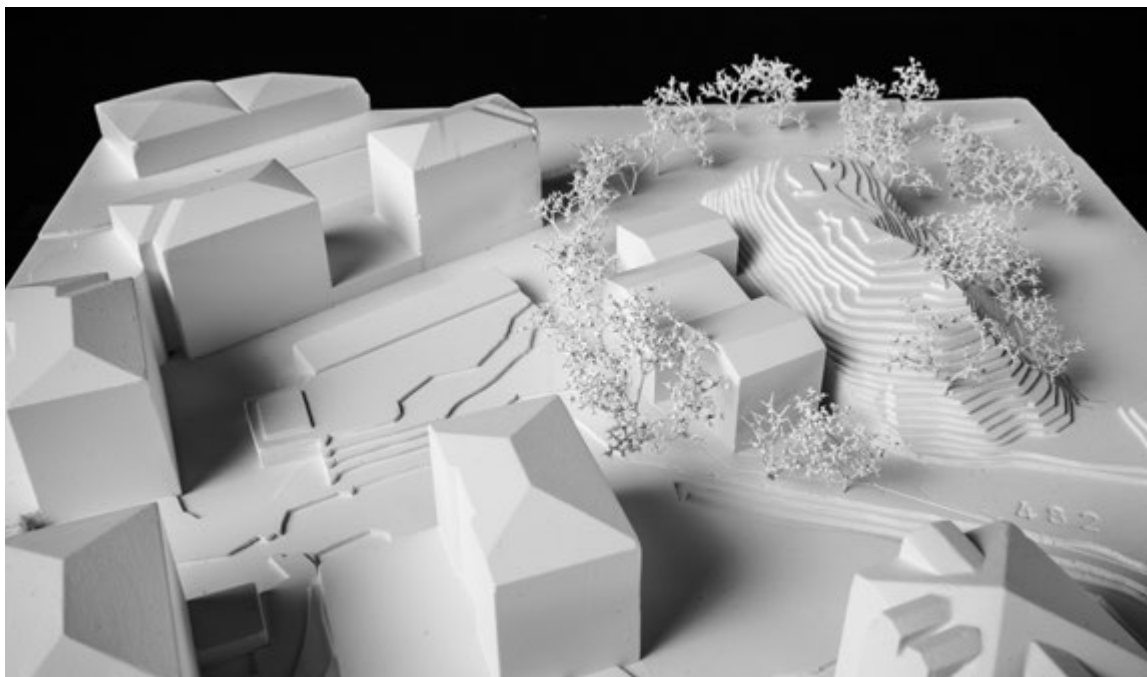
Collaborateurs :

Jonas Zahno, Florian Hauswirth, Katia Ritz

WAM PLANER UND INGENIEURE SA, BERN

Collaborateurs :

Adrian Tschopp



N°13 LITET HUS

CHESEAUXREY ASSOCIES SA, SION

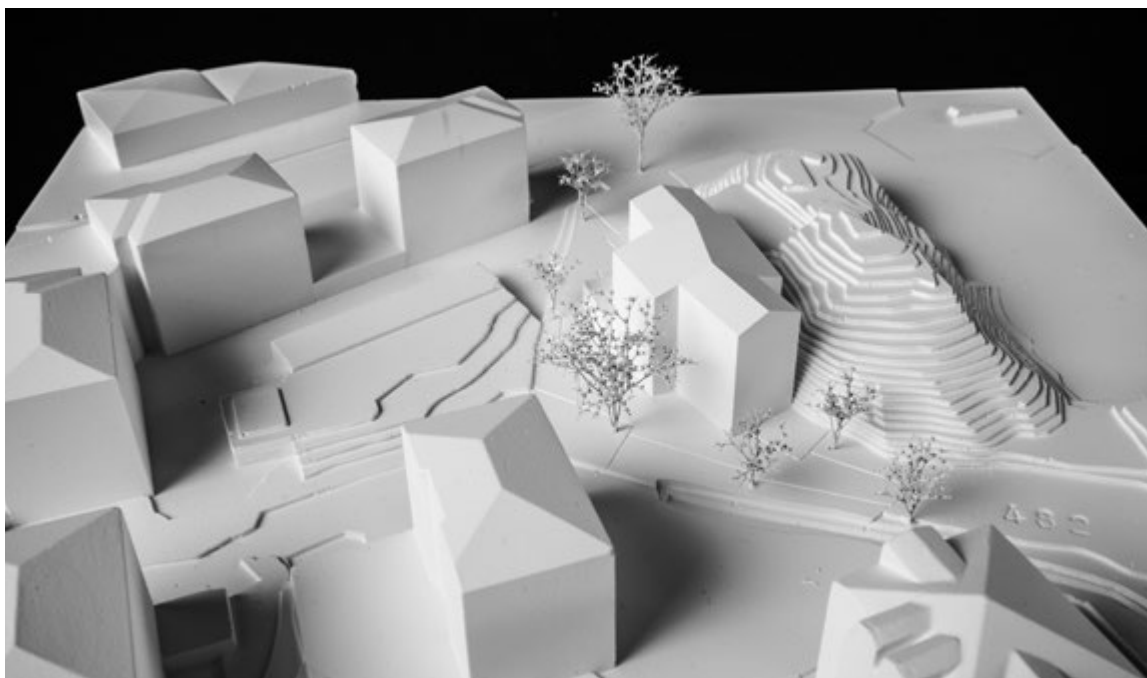
Collaborateurs :

Emanuel Amaral, Olivier Cheseaux, Nicolas Indermitte,
Alexandre Rey, Sébastien Vitre, Dario Zimmermann

SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE AG, BERN

Collaborateurs :

Jan Stebler



N°14 SALAMANDRE (1)

BASTIEN TURPIN ARCHITEKTUR, ZURICH

Collaborateurs :

Bastien Turpin

WIRZ ARCHITEKTEN GMBH, ZURICH

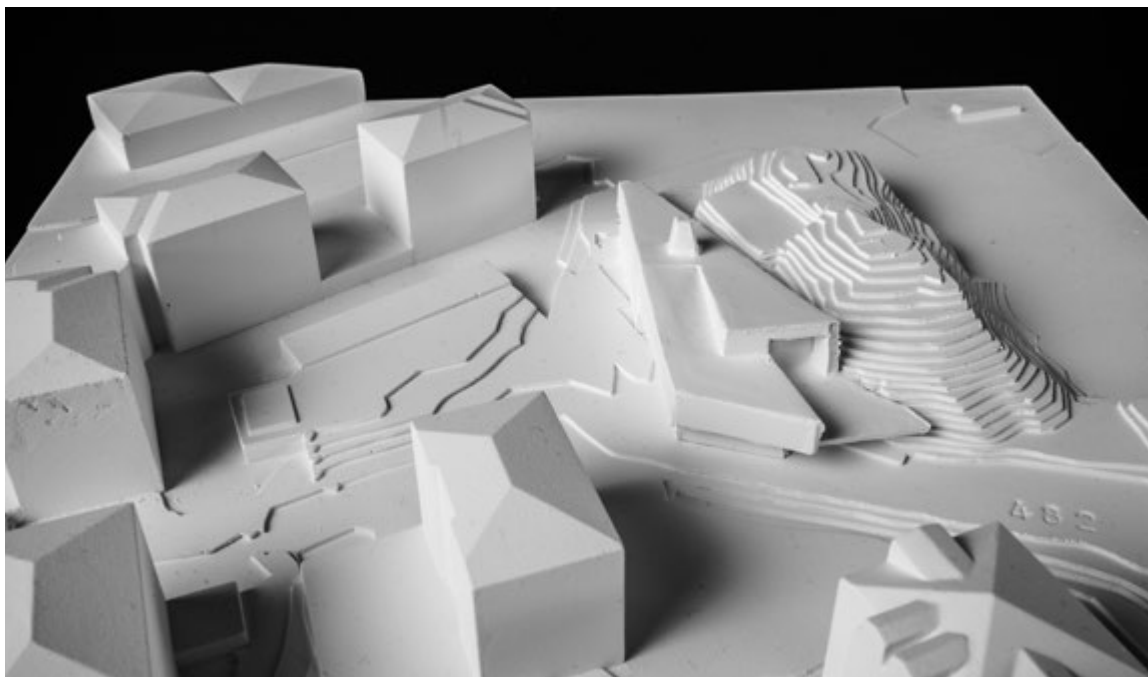
Collaborateurs :

Thomas Wirz
Laura Elsener

BAUSKONSTRUKT AG, BIENNE

Collaborateurs :

Dominik van den Heuvel



N°15 AU CŒUR DU FOYER

B39 ARCHITECTURE & DESIGN, MONTHEY

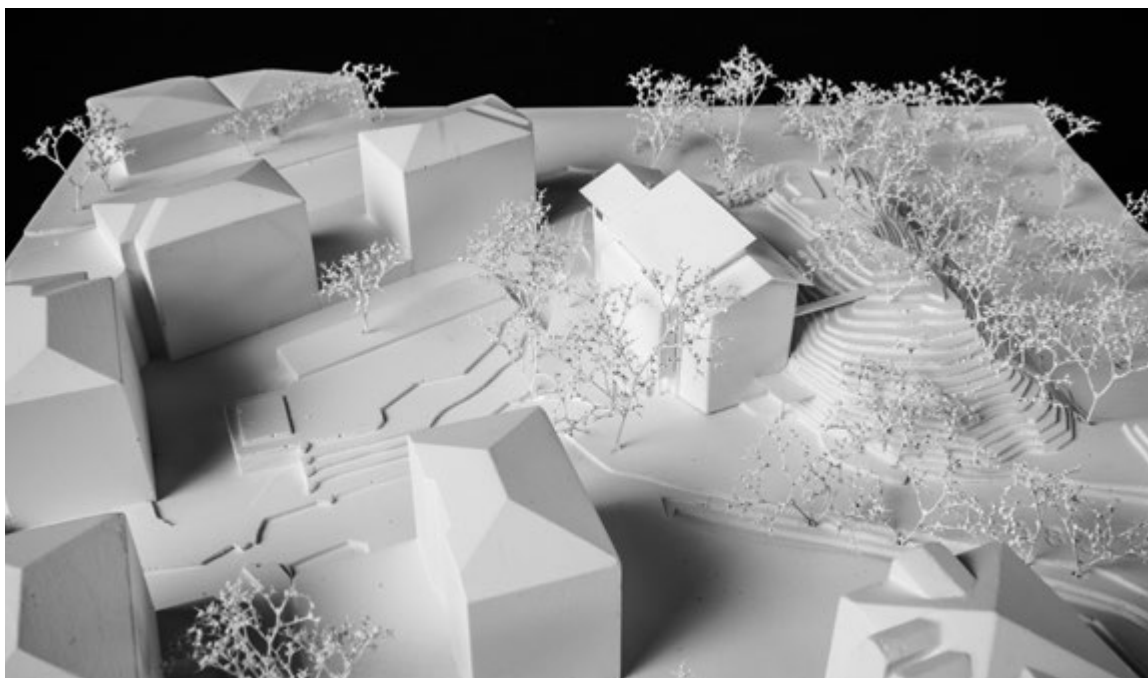
Collaborateurs :

Márcio César, Eduardo Silva

NCO-ING SA, MONTHEY

Collaborateurs :

Nicolas Corger



N°16 LE DAHU

LAURA SACHER, ZURICH

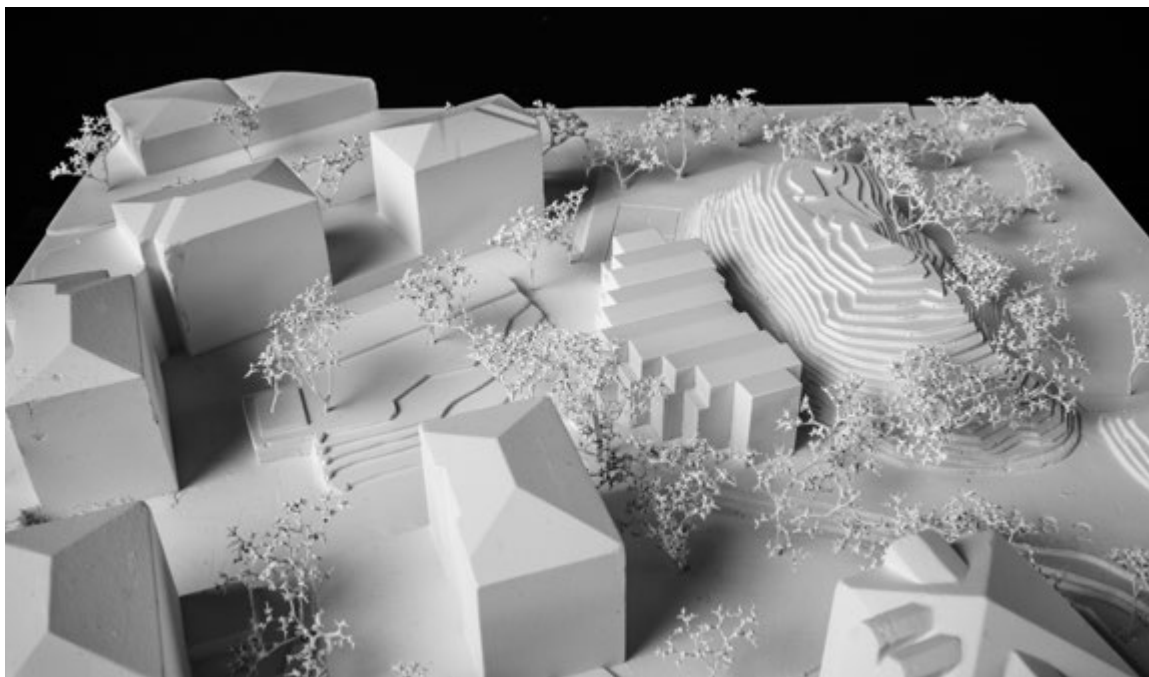
Collaborateurs :

Anouk Chastonnay, Solène Hoffmann

EDITECH SA, SION

Collaborateurs :

Camillo Ravaioli, Lydia Chavandra, Hamza Sehaqui,
Dominique Wehrli, Olivier Dessimoz



N°17 OROGENESE

MEMENTO ARCHITECTURES SARL, SION

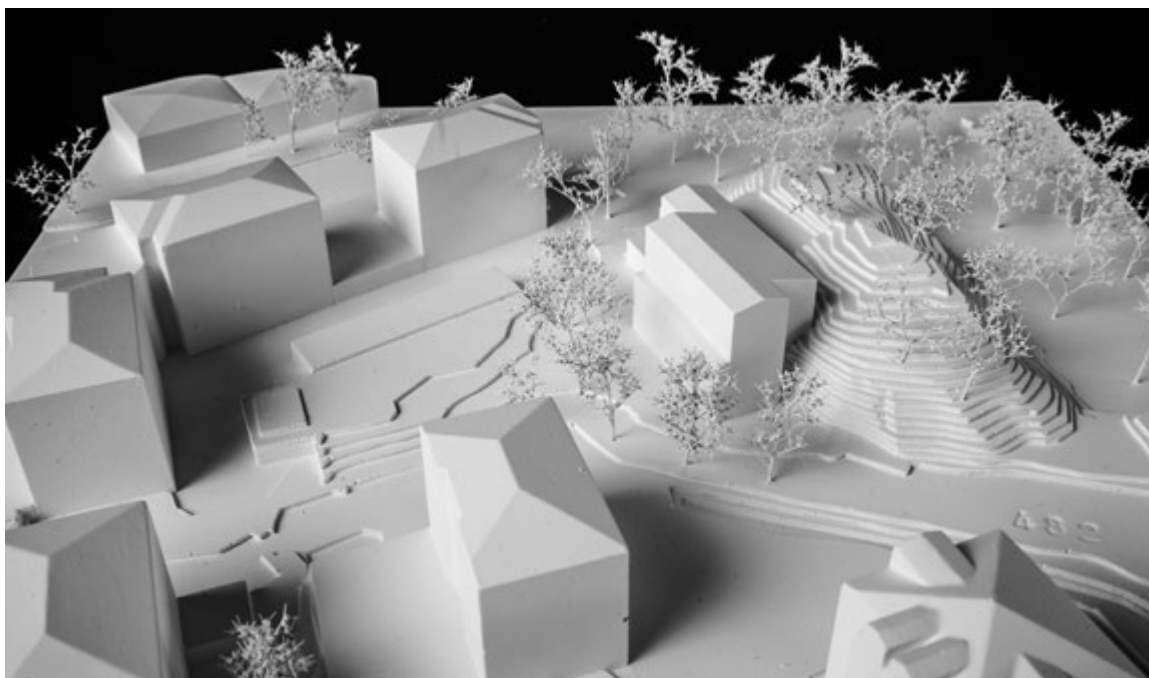
Collaborateurs :

Bob Morard, Tiago Feliciano

MUTTONI & FERNANDEZ, INGENIEURS CONSEILS
SA, ECUBLENS

Collaborateurs :

Miguel Fernandez Ruiz, Aurelio Muttoni,
Duarte Vuilla Faria, Antonio Garcia



N°20 BABYLONE

KUYUCU CHAU ARCHITEKTEN, ZURICH

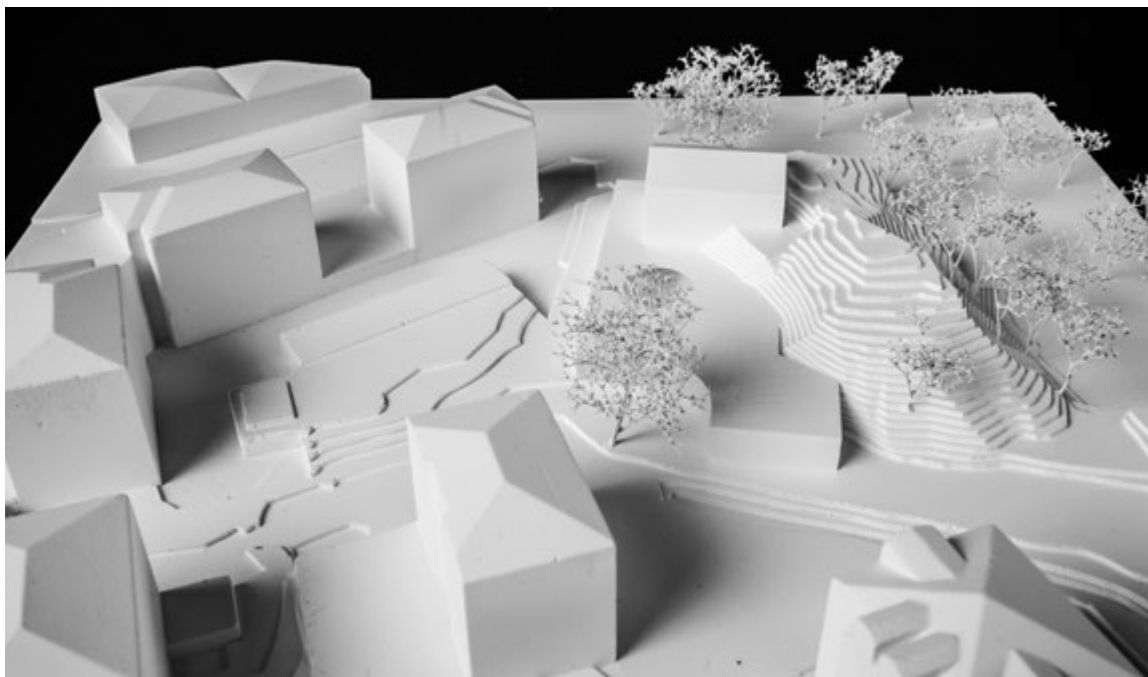
Collaborateurs :

Stéphane Chau, Cihan Kuyucu, Maurin Elmer

PATRICK OLE OHLBROCK BAUINGENIEUR, ZURICH

Collaborateurs :

Patrick Ole Ohlbrock



N°21 GUERITE

NOMAD ARCHITECTES VAUD SARL, VEVEY

Collaborateurs :

Marie Gétaz, Yannick Guillermin

ANTONUCCIO WIELAND ARCHITECTES SARL, MONTREUX

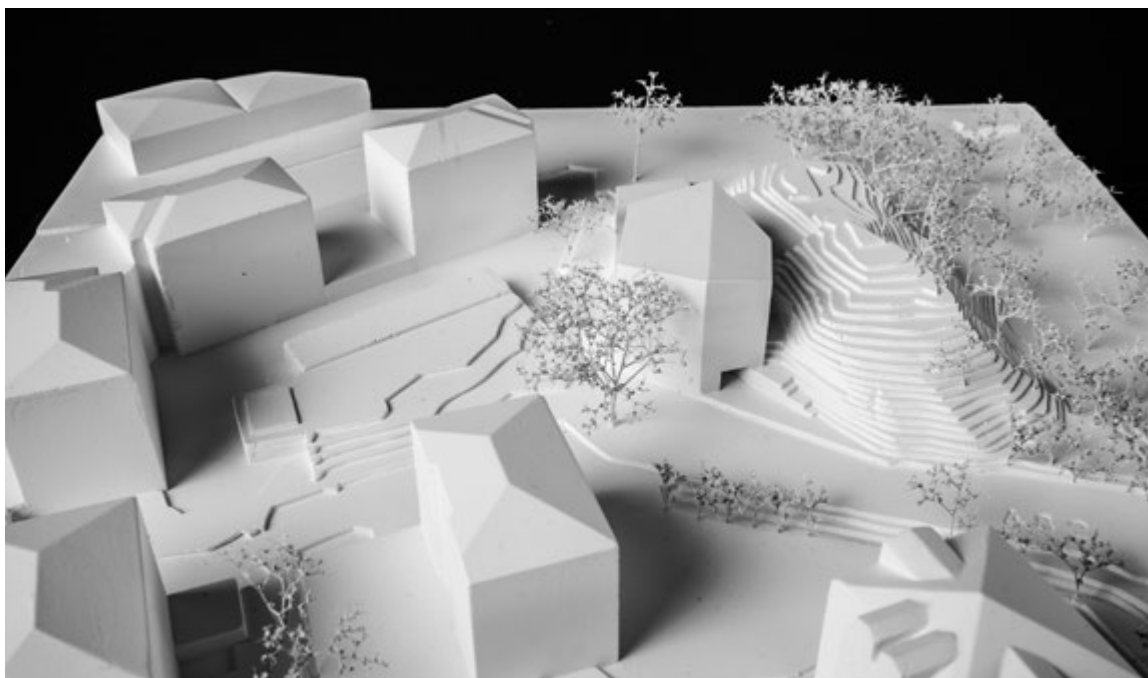
Collaborateurs :

Alyssa Antonuccio, Fabian Wieland

AB INGENIEURS SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Yves Giampietro né Boloz



N°22 ROCK'N'ROLL

AEBY AUMANN EMERY ARCHITECTES SARL, FRIBOURG

Collaborateurs :

Emile Aeby, Patrick Aumann, Stéphane Emery, Mathieu,
Dumont, Kim Yerly, Gabriele Rivolta

INGENI SA, FRIBOURG

Collaborateurs :

Lionel Bussard, Cristobal Plaza, Hugo Da Cunha



N°23 HESTIA

DER ARCHITECTES, SAXON

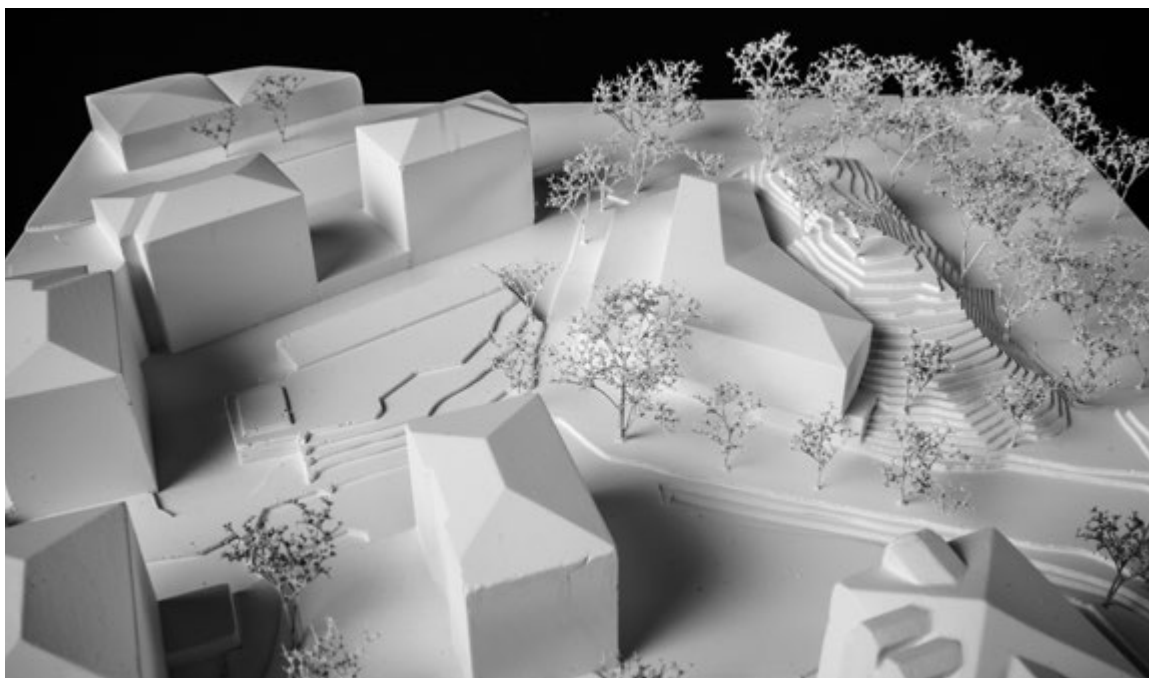
Collaborateurs :

Charlotte Reuse, Marc Délez, Mathis Pante, Léon Bühler

TEKNICO SARL, BEX

Collaborateurs :

Nicolas Kohli



N°24 PIERRE D'ANGLE

AC ARCHITECTURE + CONSULTANT SARL, VEVEY

Collaborateurs :

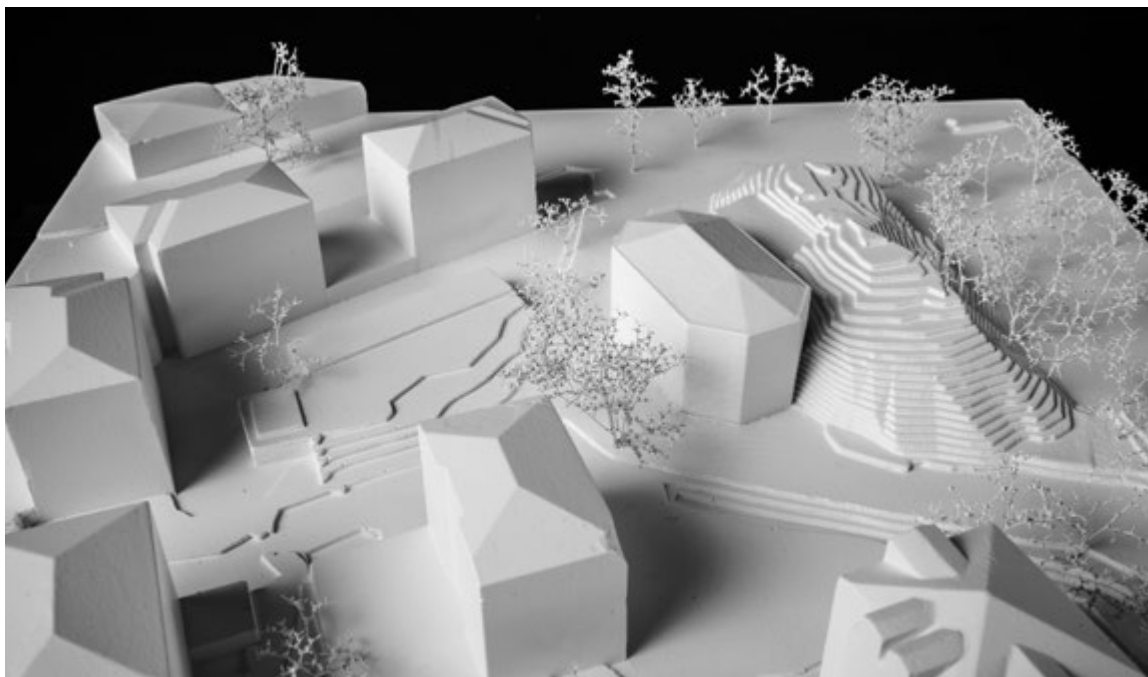
Benjamin Mareine, Paola Miceli, Lisa Baseggio,

Claude-Alain Panchaud, Charléne Clerc

INGEA SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Rui-Pedro Lourenço, Florian Mottier



N°25 VESTA

MAD – ARCHITECTES SARL, LAUSANNE

Collaborateurs :

Mehdi Rouissi, Andrea Fioroni, Didier Callot

INGPHI SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Philippe Menétrey, Thibault Clément



N°26 BELLE VUE

CHARLES JENNY ARCHITECTE SARL, LAUSANNE

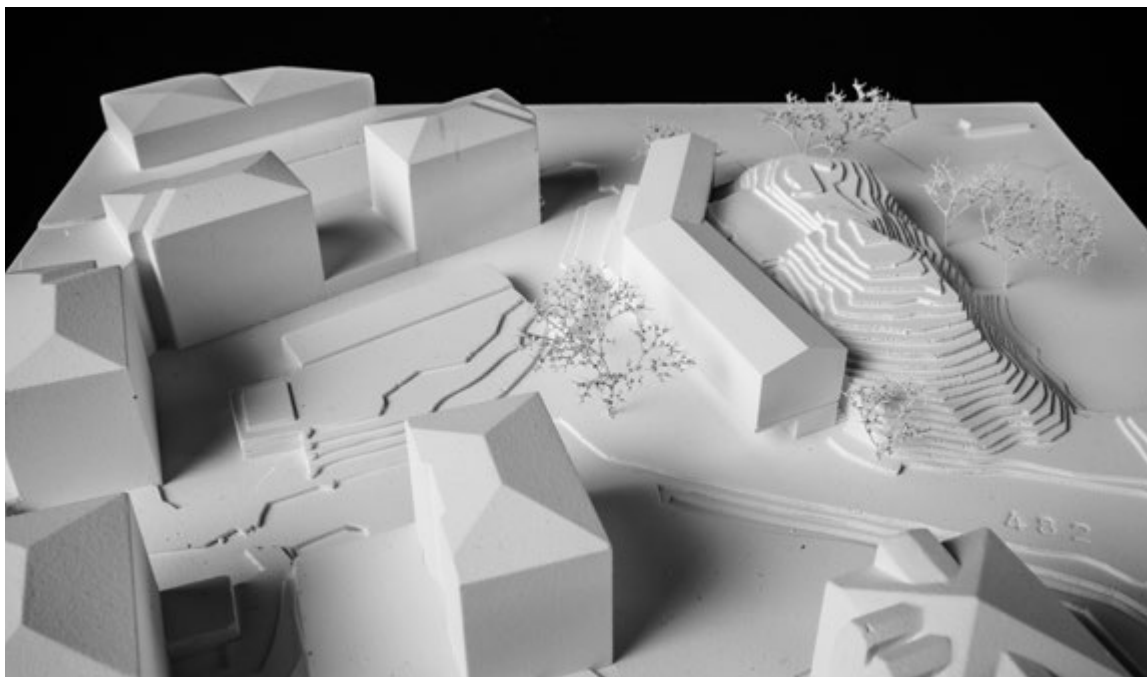
Collaborateurs :

Charles Jenny, Philippe Jenny

BOSS & ASSOCIES INGENIEURS CONSEILS SA,
ECUBLENS

Collaborateurs :

Vincent Freimuller



N°27 LUCAS

TK ARCHITECTURE SA, PETIT-LANCY

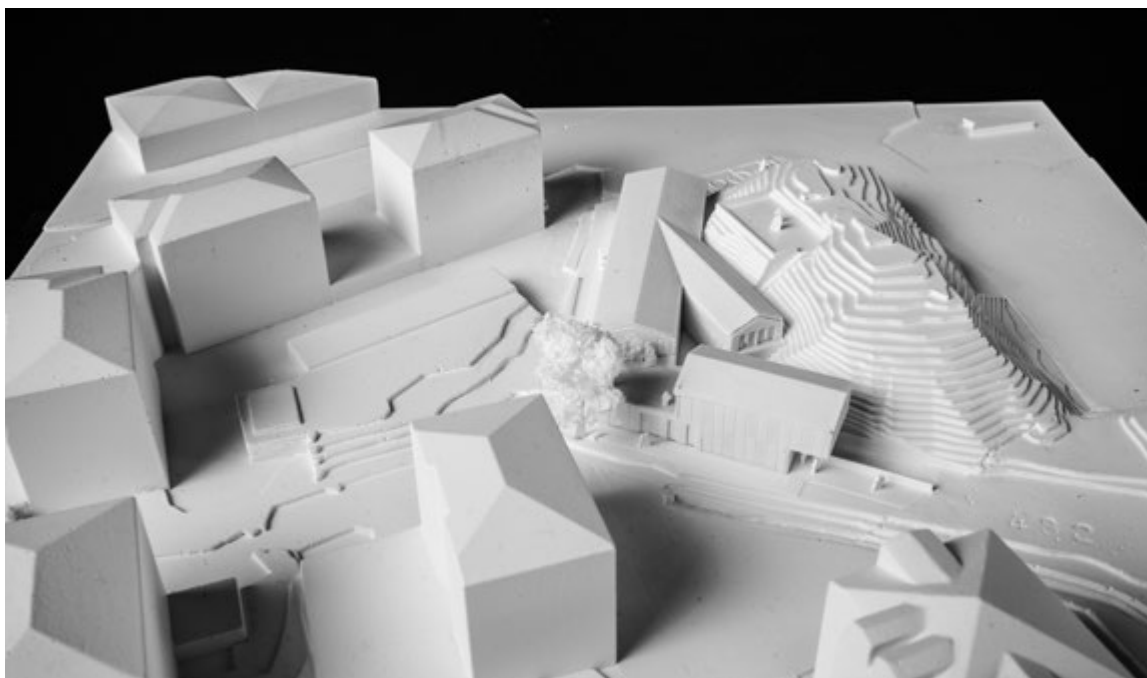
Collaborateurs :

Taieb Kali, Sophie Douai, Olla Radwan

NESH SARL, LANCY

Collaborateurs :

Jeff Nourrisse



N°29 ACCUEILLIR/ENCADRER/PARTAGER

COLLECTIVE, ANNECY (F)

Collaborateurs :

Guillaume Peran

Camille Desplanques

WOLFF&CAPON ARCHITECTES, PARIS (F)

Collaborateurs :

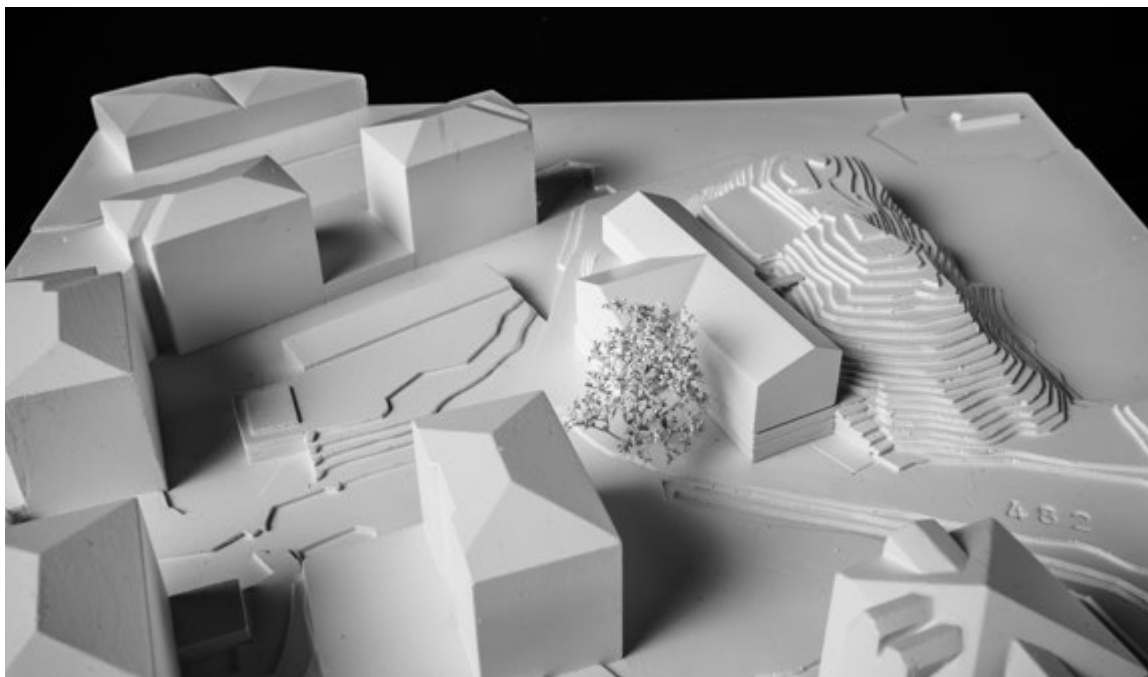
Anne-Pauline Wolff

Bastien Capon

BCIS, FONTAINE (F)

Collaborateurs :

M. Vialleton, M. Logeay



N°30 HOME TOOL HOME

CLEA BOURGUINET ARCHITECTURE SARL, SIERRE

Collaborateurs :

Cléa Bourguinet, Caroline Lorio, Lucien Delley

X IDEES ARCHITECTURE.CH, SION

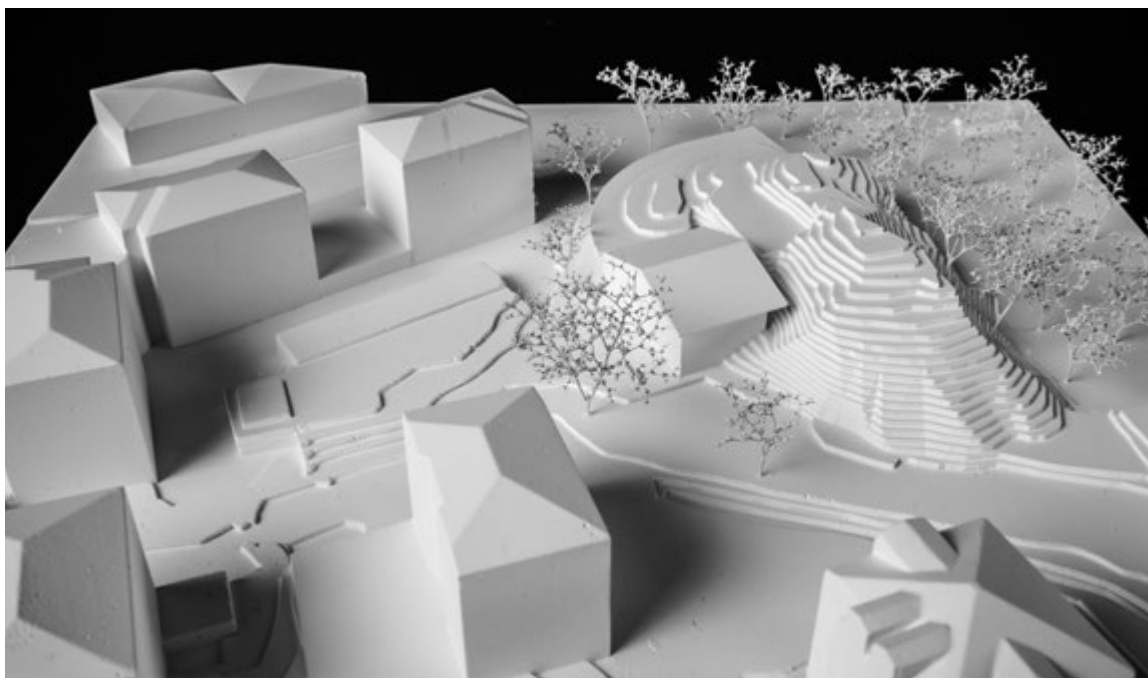
Collaborateurs :

Pauline Bertin

GUYAZ MERY SARL, SION

Collaborateurs :

-



N°31 SIFFLER SOUS LA COLLINE

MADELEINE ARCHITECTES SARL, VEVEY

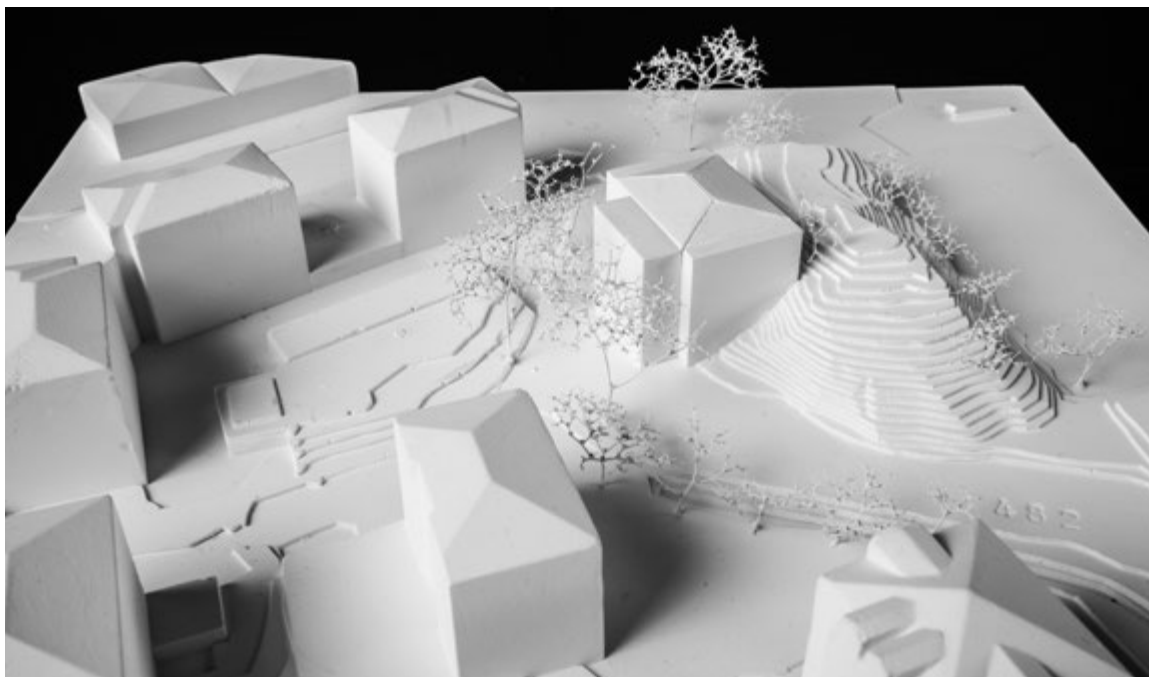
Collaborateurs :

Antoine Béguin, Christophe Aebi, Maxence Derlet,
Louis Meier

DR LUCHINGER + MEYER INGENIEURS CIVILS SA,
LAUSANNE

Collaborateurs :

Etienne Bouleau, Dr. Andrea Bassetti



N°32 RAFIK

SUTER SAUTHIER ARCHITECTES SA, SION

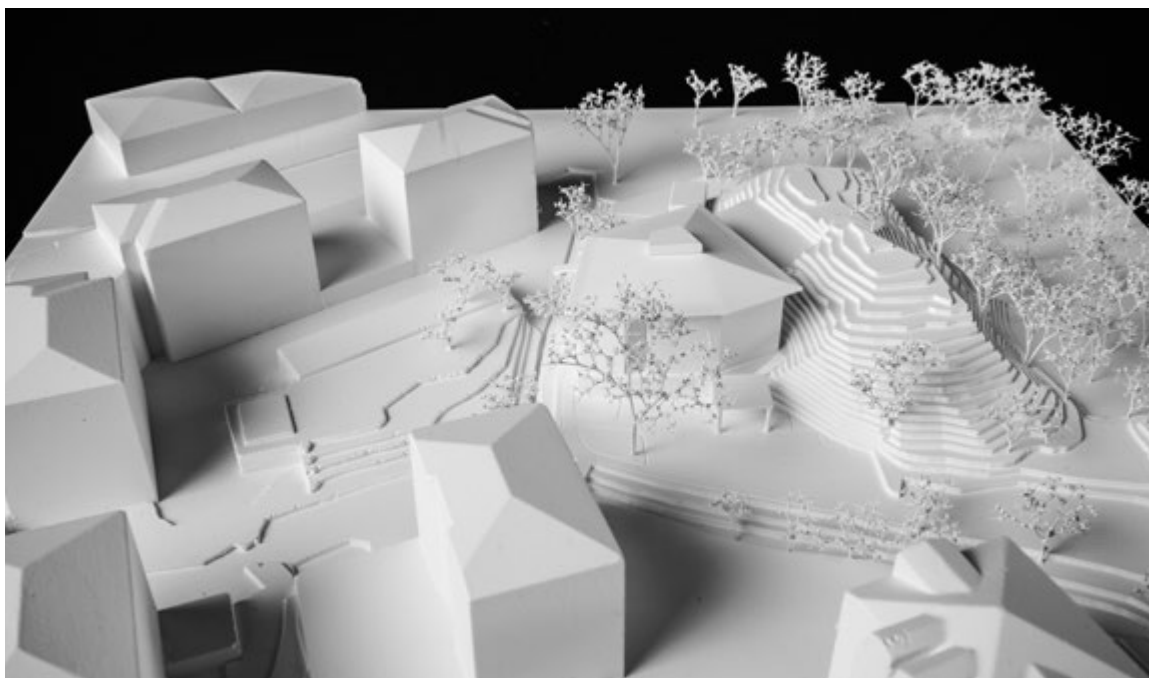
Collaborateurs :

Christian Suter, Raphaël Sauthier, Fabio Rosado

SD INGENIERIE DENERIAZ ET PRALONG SA, SION

Collaborateurs :

Xavier Mittaz



N°33 UN ENDROIT QUI RESSEMBLE A...

WOLFF OBRIST ARCHITECTES SARL, LAUSANNE

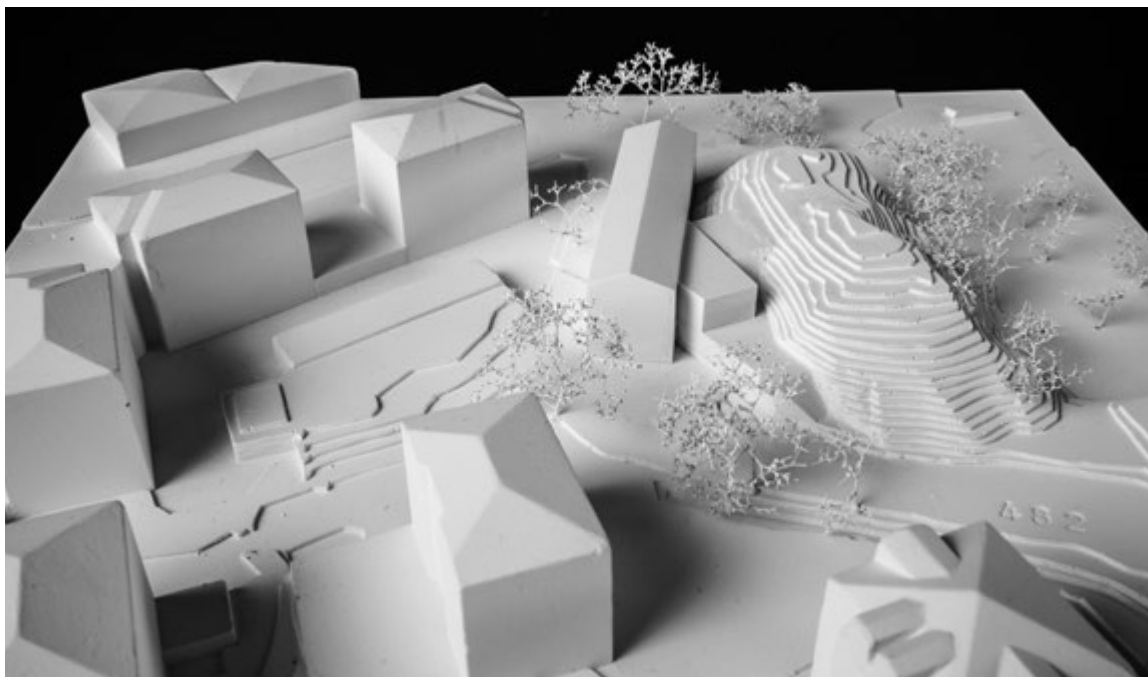
Collaborateurs :

Alain Wolff, Marjolaine Obrist, Antoine Fanost, Guilia Ferretti,
Inès Schupp, Léa Binggeli, Mathieu Hefti

GIACOMINI & JOLLIET INGENIEURS SA, LUTRY

Collaborateurs :

Raphaël Dauphin, Gabriel Tschanz



N°34 **SALIX**

MBD SA, SION

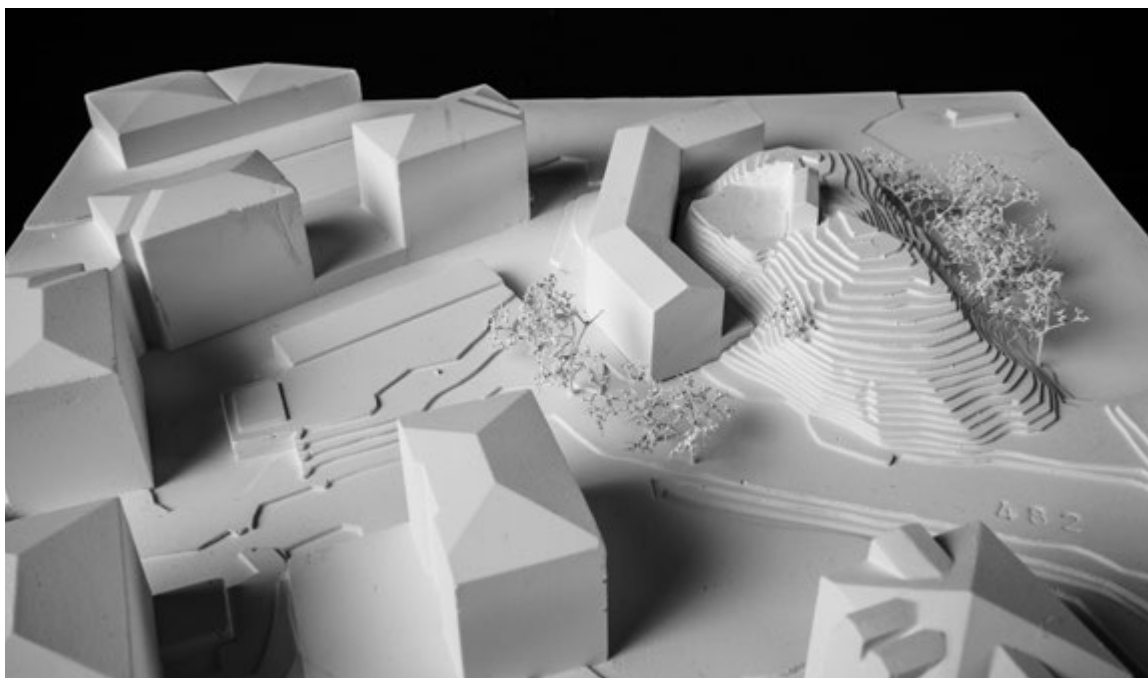
Collaborateurs :

Jérôme Déchanez, Daniel Fellay

IDEALP SA, SION

Collaborateurs :

Evan Parvex



N°35 **LE HAVRE**

KUNDIG & EL SADEK GMBH, ZURICH

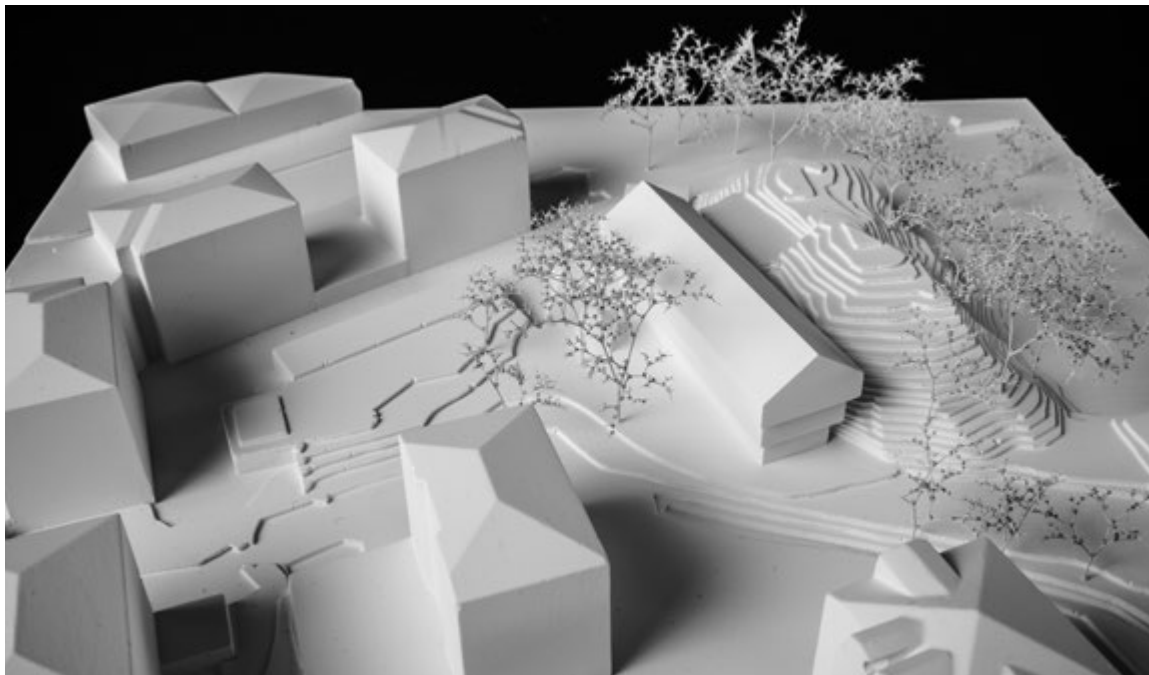
Collaborateurs :

Romain Kündig, Maged El Sadek

DE SAXO INGENIEURS SA, SION

Collaborateurs :

Joseph Dussex, Antoine Baechler



N°36 **BONNE NUIT**

IRENE GAZZILLO, BALE

Collaborateurs :

-

MOHSEN NAIMI, MEILEN

Collaborateurs :

-



N°37 **QUATRE CONSONNES ET TROIS VOYELLES**

MATHILDE THIRIOT, LAUSANNE

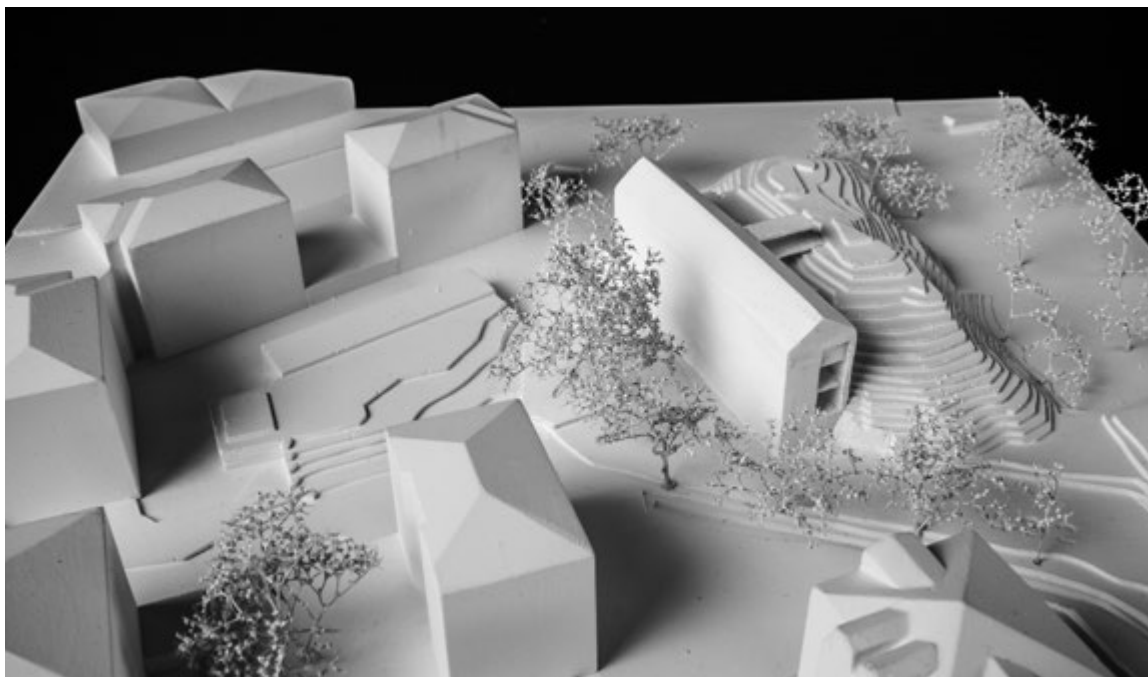
Collaborateurs :

Mathilde Thriot

T INGENIERIE SA, GENEVE

Collaborateurs :

Julien Thriot



N°39 LA MAISON SUR LA COLLINE

SOCIETE COOPERATIVE 2401, MONTREUX

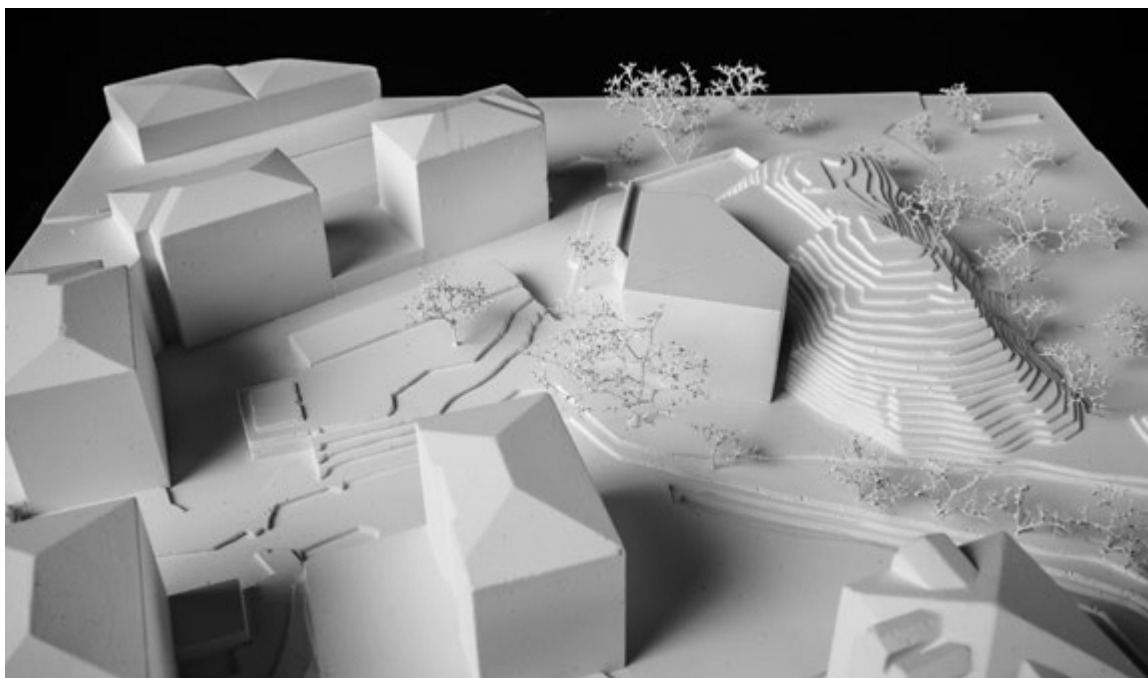
Collaborateurs :

Martin Ferrini, Ricardo Serpell

SOCIETE COOPERATIVE 2401, MONTREUX

Collaborateurs :

Luca Varini, Julien Pathé



N°40 VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU

CLAVIEN ARCHITECTURE SARL, SION

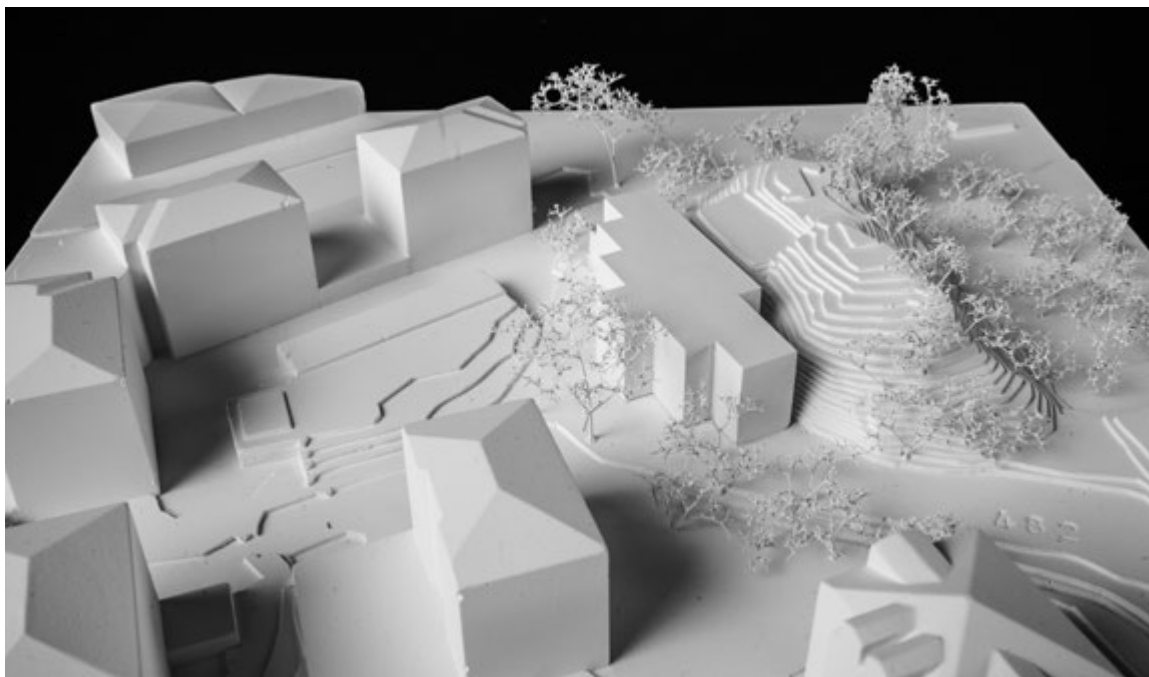
Collaborateurs :

David Clavien

PRA INGENIEURS CONSEILS SA, SION

Collaborateurs :

Christian Dumoulin



N°41 MA MAISON EST UN JARDIN

R2A ARCHITECTES SARL, SION

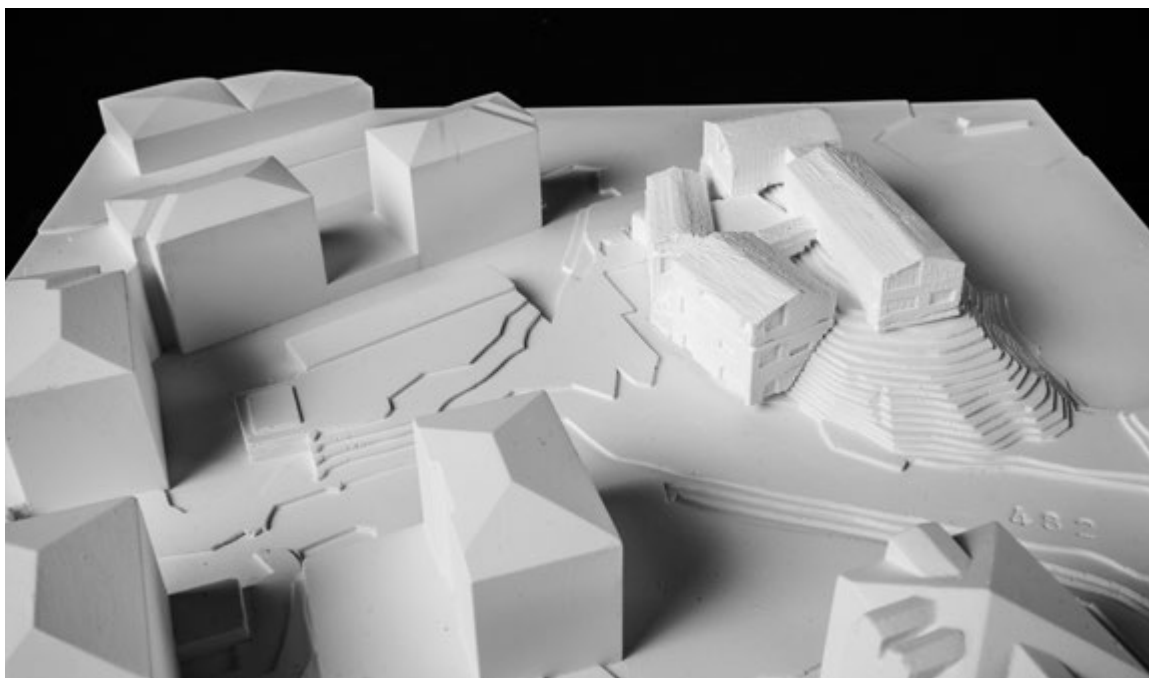
Collaborateurs :

Jérôme Rudaz, Renaud Rudaz, Gregor Watson

CRETZ & PARTENAIRES SA, SIERRE

Collaborateurs :

Raphaël Bonvin



N°42 LE HAMEAU

MAURE ARCHITECTURE, LILLE (F)

Collaborateurs :

Reda Mellah, Houda Iddihoum

MOHAMED DIABY ARCHITECTE, LILLE (F)

Collaborateurs :

Mohamed Diaby

EVP INGENIERIE, PARIS (F)

Collaborateurs :

David Chambolle

